



Dossier d'accréditation de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE)

Académie Reims

Contenu

1) Renseignements administratifs	6
1.1 Chef de projet	6
1.2 Groupe de pilotage académique	6
2) La structure de l'ESPE et sa gouvernance	8
2.1 Le statut retenu : composante d'un EPCSCP ou EPCS.....	8
2.2 L'organisation générale de l'ESPE (organisation interne et partenariale)	8
Organisation interne	8
Le directeur	8
Le Comité de Direction.....	9
Partenariat	9
2.3 La description des différents conseils et de leur mission	9
Le Conseil d'école.....	9
Le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique.....	10
Autre instance	10
3) Le projet de l'ESPE.....	12
3.1 Offre de formation (description des différents cursus au niveau master et notamment en précisant les objectifs en termes de débouchés, de flux, les différentes modalités de mise en œuvre et notamment la formation à distance et la VAE)	13
3.1.1 Architecture des mentions MEEF (déclinaison en parcours)	14
Répartition des ECTS par blocs disciplinaires par mention et volumes horaires	15
3.1.2. Mise en œuvre des enseignements de tronc commun	19
3.1.3. Composition des équipes pédagogiques, et notamment leur pluralité (des enseignants et enseignants chercheurs des UFR, des IUFM et des professionnels de terrain, du monde scolaire et académique).....	21
3.1.4. Flux prévisibles	22
3.1.5. Dispositifs de passerelles ou ré-orientation.....	23
3.2 Offre de formation, de sensibilisation et d'information au sein du cycle licence	24
3.3 Accompagnement du dispositif EAP (Emploi d'Avenir Professeur) : information, sensibilisation, constitution du vivier, aide au recrutement, accompagnement pédagogique au sein du cycle L, suivi de l'activité au sein des EPLE, suivi du dispositif... ..	24
Présentation de la procédure mise en œuvre.....	24
Présentation du dispositif de formation à l'URCA pour les EAP	25
3.4 Participation aux actions de formation continue des enseignants des premier et second degrés ainsi que des enseignants et enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur.....	25
3.4.1. Formation continue des enseignants des premier et second degrés enseignants	25
3.4.2. Validation des Acquis de l'Expérience.....	26
3.4.3. Formation des enseignants du supérieur.....	27
3.5 l'organisation territoriale de l'offre de formation et sa cohérence avec la politique nationale de formation dans les domaines MEEF.....	31
3.5.1. Organisation territoriale.....	31
3.5.2. Cohérence avec la politique nationale de formation dans les domaines MEEF	31
3.6 les dispositifs permettant l'acquisition de compétences en langues	32

ESPE Reims.

Formation en Langues.....	32
Certification et évaluation du niveau en Langues	32
Etudiants concernés.....	33
Objectifs	33
Rôle de l'examen de compétence en langue de l'URCA	33
Les épreuves.....	33
Spécificités de l'examen de compétence en langue de l'URCA	34
Tandem Linguistique.....	34
Stages à l'étranger en pays non-francophones.....	34
Enseignement en langue étrangère de DNL (Disciplines Non Linguistiques).....	35
Formation continue.....	35
3.7 les dispositifs permettant l'acquisition de compétences dans l'usage des outils numériques en activité d'enseignement	35
3.7.1. Les points ressources	36
3.7.2. Les Groupes d'initiative Pédagogiques: GIP	36
3.7.3. Les Ateliers de formation à et par la recherche : AFAPR.....	36
3.7.4. L'appui sur la recherche	37
3.7.5. La formation aux pratiques utilisant les outils numériques et la certification C2I2E.....	37
3.7.6. EC usages du numérique	37
3.7.7. Formation continue des enseignants et certification C2i2e	37
3.8 Dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur contribution à l'évolution des dispositifs pédagogiques	38
3.9 Modalités d'évaluation des étudiants	39
3.10 Dispositifs permettant l'accueil des publics spécifiques.....	39
Procédure spécifique d'inscription pour les étudiants étrangers	39
Dispenses d'assiduité	39
Dispositifs spécifiques aux sportifs universitaires de haut niveau	40
Dispositifs spécifiques aux étudiants handicapés	40
VAE, reconversion	40
4) Organisation de la mission de coordination	40
4.1 Description de l'ensemble des équipes pédagogiques et des équipes de formation impliquées dans le projet.....	40
4.2 Description de l'interaction avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires, le rectorat et les services académiques, les EPLE	41
Le dispositif de coordination pour la formation professionnelle des étudiants aux métiers de l'éducation et de la formation.....	41
Le dispositif de formation des tuteurs	42
4.3 Outils de la coordination (incluant le processus de pilotage et de supervision, les procédures qualité et d'auto-évaluation)	42
Un comité de suivi ESPE – URCA / Services académiques.....	42
Un dispositif d'évaluation extérieure	43
4.4 Lien avec la recherche (en quoi l'ESPE est un prescripteur de la recherche et/ou un acteur de la production des connaissances, comment l'ESPE permet-elle à la recherche d'irriguer la réflexion sur la formation aux métiers de l'enseignement, de la formation et de l'éducation) ...	43
4.4.1. La recherche et la formation dans le Master MEEF	43
4.4.2. Les équipes de recherche de l'URCA et le master MEEF.....	44
4.4.3. Un pôle de recherche en éducation et formation au sein de l'ESPE.....	46
4.4.4. Un réseau régional des ESPE et une fédération nationale de recherche en éducation.....	46
4.4.5. Recherche et formation continue	47
5) Modèle économique	49

5.1 Principes retenus pour la construction du modèle économique du projet	49
Le fichier Budget	49
Problème des disciplines à petits effectifs	49
5.2 les contributions de l'académie apportées à l'ESPE en moyens d'enseignement pour la rentrée 2013	49

1) Renseignements administratifs

1.1 Chef de projet

Nom des chefs du projet :

Solène BERRIVIN, DRH adjointe en charge de la formation des personnels (pour l'académie)
Coordonnées téléphoniques : 03 26 05 68 57
Courriel : solene.berrivin@ac-reims.fr

Bertrand GOUJON, VP CEVU (pour l'URCA)
Coordonnées téléphoniques 03 26 91 37 82
Courriel bertrand.goujon@univ-reims.fr
Etablissement d'enseignement supérieur de rattachement URCA

1.2 Groupe de pilotage académique

Par décision conjointe URCA et Rectorat, le président de l'université et le recteur président un groupe de pilotage mixte, ce groupe a vocation à être pérennisé comme comité de suivi de l'ESPE (cf. partie 4.3).

Sa composition est la suivante :

Pour le rectorat :

M Philippe-Pierre Cabourdin, recteur de l'académie de Reims, chancelier des universités
Mme Catherine Vieillard, secrétaire générale de l'académie
Mme Sandrine Depoyant-Duvaut, secrétaire générale adjointe, Directrice des Ressources Humaines
Mme Solène Berrivin, directrice des ressources humaines adjointe
M. Hubert Oudin, délégué académique à la pédagogie
M. Franck Jarno, DASEN 10
M. Christian Adnot, Inspecteur de l'éducation nationale adjoint de la Marne
M. Philippe Alexandre, Inspecteur de l'éducation nationale, Inspecteur académique adjoint de l'Aube
M. Stéphane Vrèvin, coordonnateur des IEN ET-EG
Mme Annick Lamiral, Inspectrice de l'éducation nationale 1er degré circonscription de Rethel
M. Christian Vanderstee, proviseur du lycée Jean Talon à Châlons-en-Champagne
Mme Véronique Titeux, principale du collège Université à Reims
M. Eric Delaunois, principal du collège Valliere à Sault-les-Rethel

Pour l'URCA :

M. Gilles Baillat, président de l'université de Reims Champagne Ardenne
M. Bruno Bouchez, DGS
M. Lissan Afilal, VP CA
M. Bertrand Goujon, VP CEVU en charge de la formation
Mme Christine Jourdain, Directrice de l'IUFM
M. Jean-François Boulanger, Doyen UFR Lettres et sciences Humaines
M. Jean-Paul Deroin, Doyen UFR Sciences Exactes et naturelles
M. Pascal Legrain, Doyen UFR STAPS
M. Antonin Gaignette, Doyen UFR Sciences économiques et gestion
Mme Carole Morelle, Responsable du SEVE (Service des Etudes et de la Vie Etudiante)
Mme Angélique Ranvier, Chef des services administratifs de l'IUFM
Mme Sophie Conte, adjointe au doyen UFR lettres, en charge de la formation
M. Fabien Emprin, directeur adjoint de l'IUFM

A la suite de la première réunion du groupe de pilotage académique (18 décembre 2012), deux groupes de travail mixtes ont été constitués (« gouvernance » et « pédagogie ») d'une douzaine de participants, chargés de faire des propositions en vue de la validation par le comité de pilotage, en

ESPE Reims.

Solène Berrivin (Rectorat) solene.berrivin@ac-reims.fr / Bertrand Goujon (URCA) bertrand.goujon@univ-reims.fr

fonction des deux principaux axes du dossier d'accréditation : la structure de l'ESPE et le projet de l'ESPE. Ces groupes se sont réunis deux fois (début janvier et début février).

Compte tenu des délais pour envoyer le dossier, chaque groupe de travail produit un état d'alimentation du dossier source à partir du dossier d'accréditation à remplir. Ces documents sont mis à disposition de l'ensemble des membres du groupe de pilotage académique « ESPE », dans un espace d'échange collaboratif proposé par le rectorat.

Pour asseoir la cohérence de l'ensemble, le rectorat et l'URCA ont nommé chacun deux personnes référentes qui ont été présentes dans les 2 groupes de travail : Mesdames Vieillard (secrétaire générale de l'académie), Berrivin (DRH adjointe en charge de la formation des personnels), Jourdain (Directrice de l'IUFM) et M Goujon (VP CEVU).

A l'issue des premières réunions susmentionnées, 2 groupes de travail techniques sont prévus. Le premier sur la problématique de la mise en stage et le second sur les ressources du projet ESPE.

2) La structure de l'ESPE et sa gouvernance

2.1 Le statut retenu : composante d'un EPCSCP¹ ou EPCS²

Composante d'un EPCSCP.

2.2 L'organisation générale de l'ESPE (organisation interne et partenariale)

Organisation interne

L'ESPE est dirigée par un Directeur, nommé conjointement par les ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

L'organisation administrative du siège de l'ESPE et de ses antennes départementales :

L'ESPE de Champagne-Ardenne assure une couverture géographique académique avec des sites implantés dans cinq villes de l'académie :

- Châlons-en-Champagne ;
- Charleville Mézières ;
- Chaumont ;
- Reims ;
- Troyes.

Son siège est situé à Reims.

Pour assurer son fonctionnement multi-sites, l'ESPE de Champagne-Ardenne dispose :

- de services administratifs et techniques centralisés ;
- de services de proximité sur les sites de formation ;
- d'un service de documentation de l'école interne dont les modalités d'intégration au Service Commun de Documentation (SCD) de l'URCA sont précisées dans un protocole d'accord.

Ces services sont placés sous l'autorité du Directeur et s'inscrivent dans l'organisation générale de l'Université.

Le directeur

Le directeur de l'école est nommé pour la durée de l'accréditation par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale, sur proposition du conseil de l'école. Le directeur de l'école prépare les délibérations du conseil de l'école et en assure l'exécution. Il a autorité sur l'ensemble des personnels.

« Il a qualité pour signer, au nom de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ou de l'établissement public de coopération scientifique, les conventions relatives à l'organisation des enseignements. Ces conventions ne peuvent être exécutées qu'après avoir été approuvées par le président de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ou de l'établissement public de coopération scientifique et votées par le conseil d'administration de l'établissement public.

« Le directeur de l'école prépare un document d'orientation politique et budgétaire. Ce rapport est présenté aux instances délibératives des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires de l'école supérieure du professorat et de l'éducation au cours du troisième trimestre de l'année civile.

« Le directeur propose une liste de membres des jurys d'examen au président de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ou de l'établissement public de coopération scientifique pour les formations soumises à examen dispensées dans l'école supérieure du professorat et de l'éducation et, le cas échéant, aux présidents des établissements partenaires mentionnés à l'avant-dernier alinéa de l'article L. 721-1.

¹ Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

² Etablissement public de coopération scientifique

Le Comité de Direction

Le comité de direction de l'ESPE assure la mise en œuvre des décisions votées par le conseil de l'ESPE, l'organisation et le pilotage des formations, les relations avec les partenaires, la coordination des actions menées. Outre le Directeur, le Comité de Direction comprend a minima :

- Le directeur adjoint en charge de la formation
- Le directeur adjoint en charge des moyens
- Le chef des services administratifs

Le Directeur Adjoint en charge de la formation réunit les responsables de la mention au moins une fois par semestre.

Le règlement intérieur de l'ESPE fixera les modalités de fonctionnement de l'ESPE. Il prévoira notamment une commission mixte de recrutement ESPE/Rectorat pour le recrutement des professionnels de l'Education Nationale.

Partenariat

Des partenariats sont à différencier, chacun donnant lieu à l'établissement de conventions : partenariats entre l'ESPE et les autres UFR de l'université intervenant dans la formation des enseignants³ Les composantes sont par ailleurs co-porteuses, avec l'ESPE, des parcours Enseignement pour leurs disciplines respectives. 4

partenariat avec les services académiques

Le partenariat avec les services académiques sera organisé par une convention cadre en cours de rédaction, laquelle inclura un volet spécifique sur l'organisation de la formation alternée.

partenariat avec l'UTT (Université technologique de Troyes) pour ce qui concerne la formation des enseignants du supérieur, et la formation continue des enseignants du 2nd degré

D'autres conventions sont envisagées à terme, notamment avec le CRDP ou le GIP formation tout au long de la vie de l'académie.

2.3 La description des différents conseils et de leur mission

L'habilitation du master implique également la création d'un conseil de perfectionnement. Enfin, il est possible de créer d'autres conseils tenant compte d'un cadre local.

Le Conseil d'école

Organisation

Il est décidé que le conseil de l'école comprendra 30 membres (maximum possible dans la loi).

Le groupe de pilotage a cherché à trouver un équilibre entre personnalités extérieures et représentation des composantes impliquées. En effet, plus la représentation des personnalités extérieures est importante, plus l'ESPE sera perçue comme ouverte à la société civile et sur l'extérieur. Dans le même temps, il est essentiel de faire figurer au sein du conseil d'école les différentes composantes de l'URCA qu'il convient d'associer à part entière dans le conseil de l'ESPE.

Le conseil d'école sera conforme aux recommandations ministérielles, qui seront proposées à l'automne, dans le décret. Il serait souhaitable que le décret marque significativement la différence entre le nombre de personnalités désignées par le recteur et le nombre de personnalités de droit, compte tenu du poids de l'employeur public et du poids de l'orientation nationale donnée à la formation dans le cadre du projet de loi sur la refondation de l'école.

³ UFR Sciences Exactes et Naturelles, UFR Lettres et Sciences Humaines, UFR STAPS. L'UFR Sciences économiques, sociales et de gestion pourra être aussi concernée si toutefois la mention MEEF peut être pilotée par un enseignant-chercheur recruté à cette fin, lors d'une campagne des emplois de l'URCA. A la date de l'envoi du dossier, le groupe de pilotage émet le souhait qu'une maquette MEEF domaine Droit Economie Gestion puisse être remontée.

⁴ La demande du co-portage est motivée par deux finalités différentes :

- l'inscription des étudiants dans la seule mention MEEF peut fragiliser les autres mentions de master jusqu'à remettre potentiellement en cause leur existence
- le co-portage peut fluidifier le passage d'une mention à une autre dans le cadre de la réorientation des étudiants

Missions

Le conseil d'école définit le programme annuel du projet de l'ESPE dans le cadre des orientations nationales et de la réglementation en vigueur. Il donne son avis sur les accords et conventions dont l'exécution le concerne. Il propose la répartition des emplois au conseil d'administration de l'URCA et lui soumet une fois par an le bilan de l'utilisation de ces emplois dans le cadre de son rapport annuel d'activités.

Le conseil d'école vote le budget, il approuve le règlement intérieur. Il approuve les orientations pour la formation initiale et continue, proposées par le conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

Le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique

Organisation

La participation de certains membres est déjà envisagée à minima :

Responsable(s) de mention(s) et responsables de parcours concernés par les métiers de l'enseignement et de la formation

Représentants des principaux laboratoires d'adossés du master

Représentants des corps d'inspection, des chefs d'établissement, des personnels accueillant les étudiants ou les stagiaires (PEMF, tuteur)...

Représentants des étudiants, des stagiaires en formation initiale et en formation continue

Représentants des enseignants intervenant dans les formations portées par l'ESPE

Missions

Ce conseil est un organe consultatif pour les questions pédagogiques et de recherche liées aux missions de l'ESPE. Il est consulté sur les orientations des enseignements de formation initiale et continue et sur les modalités de contrôle de connaissances. Il émet un avis sur les profils de recrutement des enseignants-chercheurs et des enseignants rattachés à l'ESPE, et des professionnels du champ scolaire intervenant au sein de l'ESPE.

Il est force de proposition en matière d'évaluation des enseignements.

Il est informé autant que de besoin des évolutions du système éducatif, de leur déclinaison sur le territoire académique, des données relatives aux élèves susceptibles d'avoir un impact sur les pratiques pédagogiques en classe.

Les membres du conseil de l'école et du conseil d'orientation scientifique et pédagogique sont désignés pour la durée de l'accréditation, à l'exception des représentants des usagers qui sont désignés pour une durée moindre fixée par décret. Ce décret fixera les règles relatives à la composition et au fonctionnement de ces conseils, dont les modalités de représentation des personnels, des personnes participant à des actions de formation organisée par l'école ainsi que de celles qui en bénéficient.

Autre instance

Organisation

Les conseils de perfectionnement de chaque master (prévu dans le cadre de l'habilitation du master)

Pour chaque mention MEEF (1^{er} degré, encadrement éducatif et, 2nd degré pour chacun des domaines), un conseil de perfectionnement est créé, selon les modalités définies par l'Université pour les mentions de Master. Ce conseil accorde une part importante aux professionnels, en vue d'adapter la formation aux évolutions de la profession. Chaque conseil de perfectionnement est constitué autour de 3 collègues aux effectifs équilibrés :

- Collège d'enseignants et enseignants-chercheurs intervenant dans le master,
- Collège d'étudiants et d'anciens étudiants,
- Collège de professionnels⁵ (dont au moins la moitié ne doit pas intervenir dans la formation⁶)

Selon les mentions, le collège des professionnels sera constitué sur les bases qui suivent :

MEEF premier degré

Chaque fonction représente un département de la région :

- Le DASEN d'un des 4 départements de l'Académie de Reims
- L'IEN-Adjoint chargé du 1^{er} degré d'un des 4 départements

⁵ Il serait souhaitable que les personnels de l'Éducation Nationale soient désignés par le recteur d'académie

⁶ Idéalement, ces professionnels devraient même ne pas intervenir du tout dans la formation dispensée à l'ESPE (à l'exception de ceux exerçant une mission d'accueil des stagiaires)

- L' IEN de circonscription d'un des 4 départements
- Le directeur d'une école d'application d'un des 4 départements
- Un maître- formateur
- Le conseiller technique du recteur en charge de l'ASH (CT ASH)

MEEF Encadrement éducatif

- un IA-IPR établissements et vie scolaire
- un principal de collège
- un proviseur de lycée
- un chef de travaux
- 2 conseillers principaux d'éducation

MEEF second degré

Pour chaque mention (domaine ALL, SHS, STS et SHS-STS) :

- Le délégué académique à la pédagogie (DAP) ou un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) dans une discipline générale et technologique
- l'inspecteur coordonnateur pour l'enseignement professionnel ou un inspecteur de l'éducation nationale dans une discipline de l'enseignement technique ou de l'enseignement général (IEN ET-EG)
- le délégué académique à la vie scolaire (DAVS) ou un IA-IPR établissements et vie scolaire
- un principal de collège
- un proviseur de lycée
- un enseignant formateur

MEEF Pratique et ingénierie de la formation

Missions

Ce conseil statue sur les orientations pédagogiques des formations, en s'appuyant sur les résultats de l'évaluation des enseignements et des formations. Il propose toute modification relative au diplôme afin d'améliorer la qualité de l'offre de formation. (cadrage URCA)

Ce conseil a pour mission d'éclairer les objectifs de chaque formation, de contribuer à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et permet d'en améliorer la qualité. Il prend appui sur les préconisations du conseil d'orientation scientifique et pédagogique. Il fait le point sur :

L'orientation des programmes au plus proche du métier

L'évaluation des enseignements et de leur organisation

Commentaire

D'autres structures sont prévues dans la perspective d'un suivi de la mise en œuvre de l'ESPE (cf. partie 4.3 Outils de la coordination):

un comité de suivi de l'ESPE mixte URCA-rectorat, issu de l'actuel groupe de pilotage

un dispositif d'évaluation extérieure (« visiting committee » ou revue par les pairs d'autres ESPE ou acteurs étrangers de la profession)

3) Le projet de l'ESPE

Faire de l'ESPE une école accueillante, où l'étudiant sera considéré dans sa globalité d'enseignant en devenir

L'ESPE en cours de création en Champagne-Ardenne aura pour finalité, au-delà de la formation des enseignants en tant que tel, de renforcer l'attractivité des étudiants vers l'académie de Reims. Dans cette académie au déclin démographique affirmé, les poursuites d'études supérieures sont limitées, et lorsqu'ils le peuvent, les étudiants quittent la région pour rechercher ailleurs ce qu'ils pourraient trouver sur place. Par la création de l'ESPE, nous cherchons à contrebalancer ces fuites vers d'autres régions, en proposant une école tournée vers les étudiants, adaptée à leurs demandes, une école à la fois exigeante tout en maintenant un encadrement de taille humaine.

Pour atteindre cet objectif, nous proposons de développer trois axes :

- Construire en complémentarité la formation initiale demandée et une formation continuée, au plus près de la demande des jeunes enseignants et des exigences institutionnelles
- Faire de l'ESPE un espace d'innovation pédagogique
- S'appuyer sur l'ESPE pour développer l'atout régional de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Une formation initiale et continuée : principe fondateur de l'ESPE

Les différentes mentions du master MEEF respectent les prescriptions ministérielles demandées depuis la publication du cahier des charges des ESPE et le cadrage des blocs de compétences par le comité de suivi master.

Souhaitant maintenir une qualité de professionnalisation optimale durant les premières années d'enseignement des jeunes professeurs, l'ESPE de l'académie de Reims s'engage sur un approfondissement de la professionnalisation des jeunes enseignants **par le déploiement d'une formation continuée dans les deux premières années de titularisation**. Il s'agira pour les services académiques, en lien avec l'ESPE, de proposer dans le plan de formation continue des personnels enseignants et d'éducation des formations complémentaires à la formation initiale : approfondissement disciplinaire, didactique ou formations transversales. Le rectorat est engagé depuis plus d'un an dans une construction d'un plan académique de formation renouvelé, s'appuyant sur une analyse fine des besoins de formations des personnels (enquête en ligne envoyée à l'ensemble des enseignants de l'académie, enquête qualitative s'appuyant sur des entretiens...). A terme, l'objectif est bien de proposer une **formation continue tout au long de la vie** prenant en compte l'aspect multidimensionnel du métier d'enseignant impliquant une formation diversifiée, adaptée à l'évolution constante du métier d'enseignant, de l'environnement scolaire, de la recherche, de la société en général. Le rectorat s'engage tout particulièrement à proposer une formation continuée disciplinaire, afin d'approfondir les connaissances scientifiques requises pour un enseignement de qualité.

L'ESPE un espace d'innovation pédagogique

Pour asseoir l'attractivité de l'ESPE et assurer un suivi personnalisé des étudiants et enseignants stagiaires, l'ESPE de Reims expérimentera des dispositifs innovants, qui pourront être généralisés au niveau de l'université :

- L'utilisation d'un portfolio numérique
- La mise en œuvre de dispositifs d'enseignement à distance, blended learning, e-learning, visio conférence....
- L'utilisation d'outil anti-plagiat à dimension formative

D'autres innovations sont en perspective comme la construction d'un CV interactif certifié par l'université, en lien avec le SIOU-BAIP, à destination, tout particulièrement, des étudiants qui, ré-orientés à l'issue du M1, auraient besoin d'un accompagnement personnalisé dans leur recherche de stage ou d'emploi.

L'ESPE s'appuie sur les recherches inter-composantes, inter-laboratoires ainsi que sur les groupes de recherche identifiés dans le dossier (GIP, AFR)

La présence de l'ESPE dans 5 sites de l'université est un atout pour soutenir la politique de formation de l'université.

L'ESPE a pour projet de développer des formations de niveau licence répondant à une problématique régionale spécifique : un nombre important de bacheliers titulaires d'un baccalauréat général ou technologique s'orientent vers des professions professionnelles courtes. A l'issue de ces formations courtes, ces étudiants pourront trouver à l'ESPE des solutions de réorientation de proximité.

La dimension multi-sites de l'ESPE permet d'envisager de développer à terme la formation commune pour les MEEF 2nd degré au plus proche des lieux de stage.

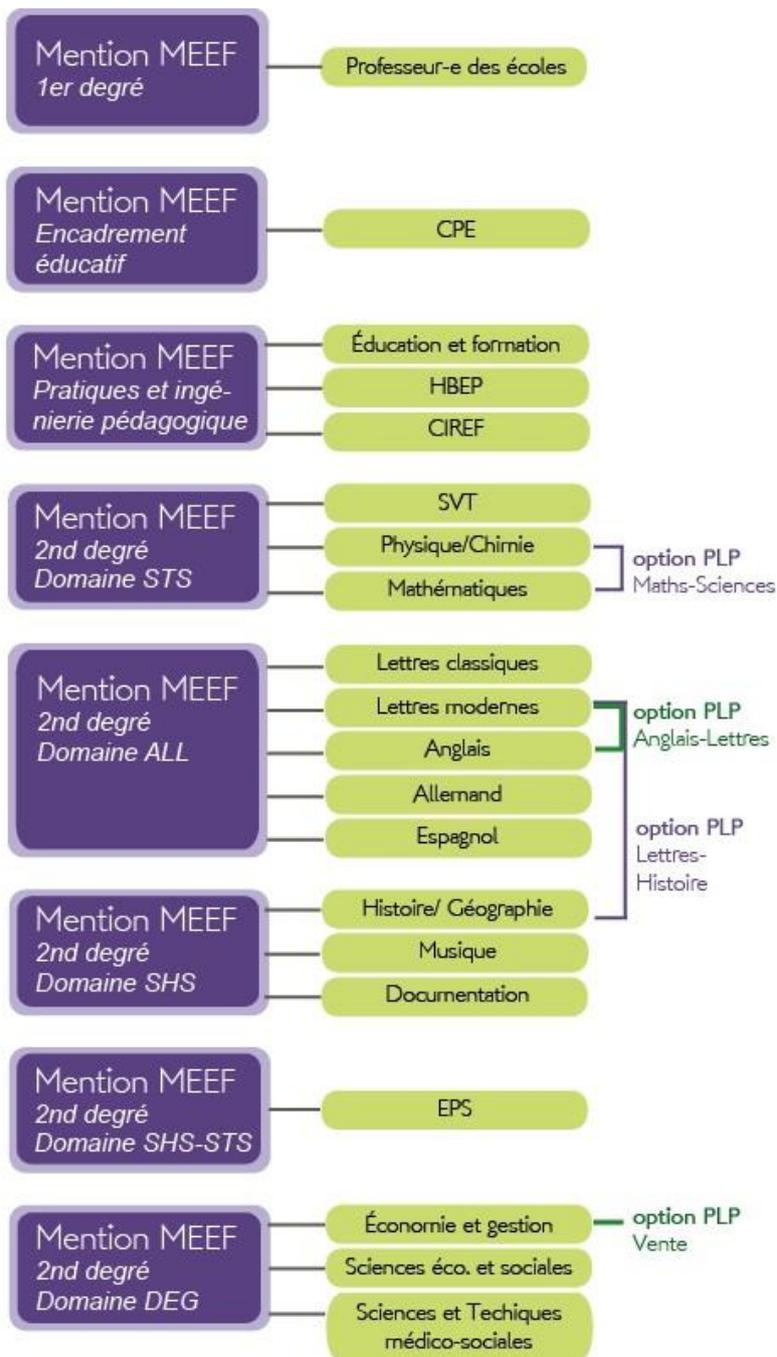
Enfin, l'ESPE accompagne la politique de développement des campus universitaires de l'URCA, dans un double souci de dynamisation des sites (notamment en termes de vie étudiante) et de rationalisation des locaux (en s'appuyant notamment sur les nouveaux outils de communication, dont le recours à la visioconférence).

3.1 Offre de formation (description des différents cursus au niveau master et notamment en précisant les objectifs en termes de débouchés, de flux, les différentes modalités de mise en œuvre et notamment la formation à distance et la VAE)

La formation est un continuum qui se déroulera en plusieurs temps :

- la formation initiale, avec une préprofessionnalisation, qui débute en licence et qui se conclut avec l'acquisition d'un master professionnel
- la formation continuée, pour approfondir la professionnalisation des nouveaux enseignants
- la formation tout au long de la vie enfin qui est indispensable pour permettre aux enseignants de rester au contact de la recherche, des avancées dans leur discipline ainsi que des évolutions qui traversent les métiers de l'éducation et la société.

3.1.1 Architecture des mentions MEEF (déclinaison en parcours)



Mention MEEF 1^{er} degré

Mention MEEF encadrement éducatif

MEEF Pratiques et ingénierie pédagogique : parcours Education et Formation, Handicap et Besoins Educatifs Particuliers (HBEP), CIREF (Conception, Intervention et Recherche en Education), parcours actuels de la mention Education et Formation (l'actuel Master MEF -- Master Education et Formation -- de l'URCA étant habilité jusqu'en 2017).

Mention MEEF 2nd degré dans le domaine Sciences, technologie, santé (STS) : parcours SVT, physique chimie, mathématiques, et des options pour PLP maths-sciences

Mention MEEF 2nd degré dans le domaine Arts, lettres, langues (ALL) : parcours lettres modernes/lettres classiques, anglais, allemand, espagnol, parcours sous forme d'option pour les PLP anglais-lettres et Lettres Histoire

Mention MEEF 2nd degré dans le domaine Sciences humaines et sociales (SHS) : parcours histoire-géographie, musique, documentation

Mention MEEF 2nd degré dans le domaine SHS-STTS : parcours EPS

A ce stade, sans que la maquette soit encore rédigée, il est envisagé également :
une mention MEEF dans le domaine Droit-Eco-Gestion (cf supra, note 4)

Les maquettes des différents parcours (cf présentation de chaque parcours dans les annexes 1A à 1L) sont construites de manière harmonisée à l'échelle des mentions au sein de chaque domaine, de manière à tenir compte :

- des perspectives de réorientation, qui varient selon les mentions et les domaines de formation ;
- des mutualisations de certains enseignements, à l'instar des enseignements relevant du bloc de compétences « Contexte d'exercice du métier », qui seront (dans la mesure où les effectifs étudiants le rendent possibles) mutualisés à l'échelle des domaines au sein d'une même mention).

Répartition des ECTS par blocs disciplinaires par mention et volumes horaires

MEEF- 1^{er} degré-Professorat des écoles

	Bloc 1 Disciplinaire	Bloc 2 Didactique	Bloc 3 Recherche	Bloc 4 Contexte d'exercice du métier	Bloc 5 Mise en situation professionnelle
M1	28	15	6	6	5
M2	8	16	10*	6	20

*En lien avec le bloc 5

Master 1		Master 2	
Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
286	284	177	108
TOTAL M1+M2 : 855h			

MEEF Encadrement éducatif-CPE

	Bloc 1 Disciplinaire	Bloc 2 Didactique	Bloc 3 Recherche	Bloc 4 Contexte d'exercice du métier	Bloc 5 Mise en situation professionnelle
M1	30	15	6	6	3
M2	8	16	10*	6	20

*En lien avec le bloc 5

Master 1		Master 2	
Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
278	249	231	72
TOTAL M1+M2 : 830h			

MEEF 2nd degré - Domaine STS-SVT⁷

	Bloc 1 Disciplinaire	Bloc 2 Didactique	Bloc 3 Recherche	Bloc 4 Contexte d'exercice du métier	Bloc 5 Mise en situation professionnelle
M1	30	15	6	6	3
M2	9	15	10*	6	20

*En lien avec le bloc 5

Master 1		Master 2	
Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
340	300	145	105
TOTAL M1+M2 : 890h			

MEEF-2nd degré- Domaine STS-Physique/chimie

	Bloc 1 Disciplinaire	Bloc 2 Didactique	Bloc 3 Recherche	Bloc 4 Contexte d'exercice du métier	Bloc 5 Mise en situation professionnelle
M1	30	15	6	6	3
M2	9	15	10*	6	20

*En lien avec le bloc 5

Master 1		Master 2	
Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
340	300	145	105
TOTAL M1+M2 :890h			

⁷ Une particularité forte des formations de Sciences est de reposer sur un volume disciplinaire important du fait de programmes scolaires très vastes couvrant les classes de la 6^{ème} à la Terminale. De plus, les enseignements en présentiel doivent être nombreux en relation avec la pratique et la réalisation concrète des séquences d'enseignement. Ceci est vrai en salle de travaux pratiques et de travaux dirigés pour les trois parcours, et également sur le terrain pour les Sciences de la Vie et de la Terre. Le présentiel étudiant est alors nécessairement plus fort que dans d'autres filières.

Une autre difficulté est liée à l'existence à l'URCA de licences généralistes qui ne sont pas totalement adaptées à la préparation des concours d'enseignement au sortir de la L3. Il est alors nécessaire de prévoir des enseignements complémentaires visant à faire acquérir aux étudiants, non seulement le bagage nécessaire à la réussite au concours, mais aussi les moyens d'aborder dans les meilleures conditions l'ensemble des aspects des programmes scolaires, notamment la maîtrise des séquences pédagogiques de travaux pratiques qui sont difficiles à mettre en œuvre en dehors des salles d'enseignement. La réforme entraîne une arrivée précoce du concours dès la première année de master, d'où l'impérieuse nécessité d'un volume significatif de disciplinaire et de didactique/disciplinaire dès le premier semestre du M1.

La formation disciplinaire fait donc partie intégrante de la formation professionnelle dont elle constitue le fondement même. De très nombreuses instances locales ou nationales insistent sur ce point et défendent le maintien d'enseignements disciplinaires très significatifs, à l'instar de la CDUS ou de plusieurs universités et/ou facultés des Sciences. A Reims, le conseil de gestion de l'UFR Sciences Exactes et Naturelles, les départements de Mathématiques, Physique, Chimie, Biologie-Biochimie et de Sciences de la Terre, ainsi que les laboratoires de recherche concernés, se sont tous exprimés dans ce sens.

Du point de vue financier, la proposition faite dans le cadre du MEEF Second Degré ne générera pas de coûts supplémentaires par rapport aux trois spécialités actuelles. Elle engendrera même une diminution significative de ce coût, dans la mesure où les enseignements en M2 seront ramenés d'un présentiel étudiant de 450 h environ, à 310 h (-140 heures), qui ne seront pas compensées par l'augmentation de 120 à 130 heures souhaitée pour le M1. En outre, la mutualisation jouera pleinement (notamment sur le bloc « Connaissance des Publics et de l'Institution Scolaire ») et le total en heures équivalent TD des trois parcours devrait passer de 3400 h (situation actuelle) à environ 3200 h.

ESPE Reims.

MEEF 2nd –Domaine STS-Mathématiques'

	Bloc 1 Disciplinaire	Bloc 2 Didactique	Bloc 3 Recherche	Bloc 4 Contexte d'exercice du métier	Bloc 5 Mise en situation professionnelle
M1	30	15	6	6	3
M2	9	15	10*	6	20

*En lien avec le bloc 5

Master 1		Master 2	
Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
340	300	145	105
TOTAL M1+M2 : 890 h			

Pour ces trois parcours MEEF 2nd degré STS, le rectorat prend l'engagement de continuer l'approfondissement disciplinaire et didactique, dans le cadre de la formation continuée ; cette formation continuée devient d'ailleurs l'engagement fort des différents partenaires afin d'approfondir la professionnalisation des enseignants au-delà de la formation initiale.

MEEF-2nd degré-Domaine ALL-Lettres classiques/Lettres modernes

	Bloc 1 Disciplinaire	Bloc 2 Didactique	Bloc 3 Recherche	Bloc 4 Contexte d'exercice du métier	Bloc 5 Mise en situation professionnelle
M1	30	18	6	6	3
M2	8	16	10*	6	20

*En lien avec le bloc 5

Master 1		Master 2	
Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
210	242 (+12)	133	103
TOTAL M1+M2 : 688 (+12h)			

MEEF-2nd degré-Domaine ALL- Anglais

	Bloc 1 Disciplinaire	Bloc 2 Didactique	Bloc 3 Recherche	Bloc 4 Contexte d'exercice du métier	Bloc 5 Mise en situation professionnelle
M1	30	15	6	6	3
M2	9	15	10*	6	20

*En lien avec le bloc 5

Master 1		Master 2	
Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
260	230	169	91
TOTAL M1+M2 : 750h			

MEEF-2nddegré-Domaine ALL-Allemand

	Bloc 1 Disciplinaire	Bloc 2 Didactique	Bloc 3 Recherche	Bloc 4 Contexte d'exercice du métier	Bloc 5 Mise en situation professionnelle
M1	30	15	6	6	3
M2	8	16	10	6	20

Master 1		Master 2	
Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
254	224	163	91
TOTAL M1+M2 : 732h			

MEEF-2nd degré-Domaine ALL-Espagnol

	Bloc 1 Disciplinaire	Bloc 2 Didactique	Bloc 3 Recherche	Bloc 4 Contexte d'exercice du métier	Bloc 5 Mise en situation professionnelle
M1	29	16	6	6	3
M2	14	9	11*	6	20

*Dont 10 en lien avec le bloc 5

Master 1		Master 2	
Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
254	224	163	91
TOTAL M1+M2 : 732h			

MEEF 2nd degré-Domaine SHS -Histoire/géographie

	Bloc 1 Disciplinaire	Bloc 2 Didactique	Bloc 3 Recherche	Bloc 4 Contexte d'exercice du métier	Bloc 5 Mise en situation professionnelle
M1	30	15	6	6	3
M2	10	14	10*	6	20

*En lien avec le bloc 5

Master 1		Master 2	
Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
254	272	133	121
TOTAL M1+M2 : 750h			

MEEF 2nd degré-Domaine SHS-Musique

	Bloc 1 Disciplinaire	Bloc 2 Didactique	Bloc 3 Recherche	Bloc 4 Contexte d'exercice du métier	Bloc 5 Mise en situation professionnelle
M1	30	15	6	6	3
M2	10	14	10*	6	20

*En lien avec le bloc 5

Master 1		Master 2	
Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
241	211	177	79
TOTAL M1+M2 : 708h			

MEEF-2nd degré Domaine SHS- Documentation

	Bloc 1 Disciplinaire	Bloc 2 Didactique	Bloc 3 Recherche	Bloc 4 Contexte d'exercice du métier	Bloc 5 Mise en situation professionnelle
M1	30	15	6	6	3
M2	9	15	10*	6	20

*En lien avec le bloc 5

Master 1		Master 2	
Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
276	218	199	83
TOTAL M1+M2 : 764h			

Mention MEEF-2nd degré-Domaine SHS/STS- EPS

	Bloc 1 Disciplinaire	Bloc 2 Didactique	Bloc 3 Recherche	Bloc 4 Contexte d'exercice du métier	Bloc 5 Mise en situation professionnelle
M1	28	16	6	6	4
M2	10	14	10*	6	20

*Dont 10 en lien avec le bloc 5

Master 1		Master 2	
Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
255	295	165	135
TOTAL M1+M2 : 850h			

On s'attachera à consacrer suffisamment d'ECTS (et de volume horaire) au bloc « didactique », qui concerne aussi directement la discipline. Il faudra également être vigilant quant au temps de travail global par semaine, dans le cadre de la formation alternée et proposer autant que possible dans les parcours un accompagnement à la préparation des cours dans le bloc didactique pour s'assurer de la soutenabilité du travail hebdomadaire.

A ce stade, les modalités d'évaluation ne sont pas encore finalisées. Même si la certification relève de l'employeur et doit être distincte de l'obtention du master, on s'attachera à rechercher une cohérence entre la validation des éléments liés à la mise en situation professionnelle qui pourront être repris pour la certification et l'obtention du master. Participe de cette cohérence la nécessité de prévoir les procédures de réorientation pour les étudiants repérés en difficulté dès leur stage de pratique accompagnée en M1.

3.1.2. Mise en œuvre des enseignements de tronc commun

La construction des maquettes des divers parcours MEEF a été menée en prenant en compte la nécessaire présence d'un tronc commun tel que mentionné dans le Cadre national des formations liées aux métiers du professorat du 1^{er} et du 2nd degré. Ce tronc commun offert à tous les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, porte notamment sur les domaines suivants: processus d'apprentissage des élèves, prise en compte de la diversité des publics et en particulier des élèves en situation de handicap, méthodes de différenciation pédagogique et de soutien aux élèves en difficulté, connaissance du socle commun et de l'approche par les compétences, processus d'orientation des élèves, spécificité de certains niveaux d'enseignement (école maternelle notamment), méthodes d'évaluation des élèves, enseignement de la laïcité, lutte contre les discriminations et culture de l'égalité homme-femme conduite de classe et prévention des violences scolaires...". Par ailleurs, "la formation des futurs enseignants doit aussi permettre une appropriation des thèmes transversaux sur les grands sujets sociétaux" dans le cadre d'une "approche pluridisciplinaire, insertion dans des projets scolaires, intervention de partenaires extérieurs: associations partenaires de l'école, experts..."

Pour répondre à cette exigence, toutes les maquettes des parcours MEEF font apparaître, dans la 1^{ère} UE de chaque semestre du Master, un EC en lien avec le bloc de compétences 4 ("Contexte d'exercice du métier") dont le volume horaire et le contenu sont harmonisés pour les divers parcours et les diverses mentions.

Organisation des contenus du tronc commun pour le bloc 4

Ce tableau est une base de travail sur laquelle travaillent actuellement les équipes pour arrêter définitivement le contenu du tronc commun.

Bloc 4 : contexte d'exercice du métier			Contenus des EC	Intervenants
M1	3ECTS 20H de cours	S1	<p>Volume horaire des cours : 6HCM-8HTD</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fondements des systèmes éducatifs et enjeux des politiques éducatives en France et en Europe - Sociologie de l'éducation : parcours et inégalités dans le secondaire - Psychologie du développement des adolescents 	<p>Enseignants chercheurs et formateurs de l'ESPE</p> <p>Interventions de professionnels de terrain : inspecteurs disciplinaires ou de circonscription, chefs d'établissement, enseignants formateurs, partenaires extérieurs</p>
			<p>Volume horaire des cours : 6HTD</p> <ul style="list-style-type: none"> - le socle commun. Principes généraux - La notion de compétences dans les apprentissages. 	
	3ECTS 20H de cours	S2	<p>Volume horaire des cours : 6HCM-8HTD</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les contextes de scolarisation dans le secondaire - Processus cognitifs et psychologie des situations d'enseignement et d'apprentissage - Les programmes scolaires. Cohérence verticale et horizontale 	<p>Enseignants chercheurs et formateurs de l'ESPE</p> <p>Interventions de professionnels de terrain : inspecteurs disciplinaires ou de circonscription, chefs d'établissement, enseignants formateurs, partenaires extérieurs</p>
			<p>Volume horaire des cours : 6HTD</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les élèves en situation de handicap - L'enseignement prioritaire - la diversité des publics 	

M2	3ECTS 25H de cours	S3	<p>Volume horaire des cours : 6HCM-13HTD</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ethique professionnelle : discriminations et égalité Homme-Femme - Fonction et effets de l'évaluation - Relation éducative et gestion de classe 	<p>Enseignants chercheurs et formateurs de l'ESPE</p> <p>Interventions de professionnels de terrain : inspecteurs disciplinaires ou de circonscription, chefs d'établissement, enseignants formateurs, conseillers d'orientation psychologues, partenaires extérieurs</p>
			<p>Volume horaire des cours : 6HTD</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le socle commun : sa mise en œuvre. - L'approche par compétences - Les méthodes d'évaluation - Bagage pédagogique indispensable 	
M2	3ECTS 25H de cours	S4	<p>Volume horaire des cours : 6HCM-13HTD</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les difficultés dans les pratiques professionnelles: Les besoins éducatifs particuliers - Prévention des violences et gestion des conflits - La prévention et la détection des maltraitements - Les conduites à risque (alcool, drogue) 	<p>Enseignants chercheurs et formateurs de l'ESPE</p> <p>Interventions de professionnels de terrain : inspecteurs disciplinaires ou de circonscription, chefs d'établissement, enseignants formateurs médecin ou infirmier scolaire, possibilité de faire intervenir la MGEN</p>
			<p>Volume horaire des cours : 6HTD</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignement élémentaire, le passage CM2/6ème et de l'orientation à la fin de l'école primaire. - Dispositifs d'orientation en collège et au lycée 	

Mise en œuvre

Il est envisagé qu'à partir de 2014 ou 2015, la partie de la formation destinée aux M2 puisse être implantée sur les différents sites de l'ESPE en fonction des affectations des stagiaires. Il faudra alors étudier la possibilité de "bloquer" des jours spécifiques pour la mise en œuvre du tronc commun dans les emplois du temps de l'ensemble des maquettes MEEF.

Pour chaque semestre, il n'y aura qu'un seul EC regroupant les différentes interventions du Bloc 4 pour ne pas alourdir l'évaluation.

3.1.3. Composition des équipes pédagogiques, et notamment leur pluralité (des enseignants et enseignants chercheurs des UFR, des IUFM et des professionnels de terrain, du monde scolaire et académique)

Pour le 2nd degré, le rectorat a fourni pour chaque maquette une liste d'intervenants praticiens de terrain. Les équipes travaillent désormais à préciser les interventions de chacun. Les inspecteurs pédagogiques régionaux sont chargés de préciser pour chacun des formateurs proposés les thématiques d'intervention possibles, qu'elles relèvent de formations didactiques ou de formations transversales, liées au tronc commun de formation (Bloc 4 - contexte du métier, bloc 2 - didactique).

Pour le 1er degré, une première réunion de travail s'est déroulée jeudi 20 juin à l'IUFM, pour affiner la connaissance des différentes UE de la maquette. Au niveau des services académiques, proposition a été faite d'intervenir dans les différents éléments constitutifs de la maquette; différents types

ESPE Reims.

d'interventions ont été envisagées, dont la co-intervention, ou des modalités d'intervention à distance, en s'appuyant sur des visioconférences entre les 5 sites.

Tous les inspecteurs et formateurs chargés de construire des formations ont été informés de la nécessité d'un fort partenariat avec l'ESPE, avec à terme, l'objectif que 30% de professionnels de terrain interviennent dans la formation.

3.1.4. Flux prévisibles

Discipline (PLC1 ou PE1)/ M 1	2007-2008	PLC1/ PE1	2009-2010	2010-2011	M1		perspectives (à minima)
		2008-2009			2011-2012	2012-2013	
PE1	540	490	534	262	168	174	200
CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION	15	17	21	17	12	15	15
MATHEMATIQUES	39	40	41	12	17	8	15
PHYSIQUE ET CHIMIE	20	20	21	9	5	8	15
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	22	20	18	17	12	10	15
MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES	2	5	8	0	0	0	
LETTRES CLASSIQUES	5	6	4	/	/	/	
LETTRES MODERNES	21	30	27	9	4	4	10
ALLEMAND	9	5	7	/	/	/	10
ANGLAIS	37	35	40	20	20	18	20
ESPAGNOL	28	24	23	21	9	10	15
LETTRES-HISTOIRE	0	2	4	0	0	0	
ANGLAIS-LETTRES	0	1	3	0	0	0	
DOCUMENTATION	11	11	12	12	7	13	15
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	56	50	42	11	11	10	15
EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL	11	13	0	/	/	/	10
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	98	63	75	23	27	41	40
TOTAL	914	832	880	413	292	311	395

Discipline (PLC2 ou PE2)/ M 2	2007-2008	PLC2/ PE2	2009-2010	2010-2011	M2		perspectives (à minima)
		2008-2009			2011-2012	2012-2013	
PE2	240	310	247	252	210	167	180
CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION	4	5	6	11	21	23	20
MATHEMATIQUES	30	31	32	29	26	27	30
PHYSIQUE ET CHIMIE	28	21	22	13	5	6	10
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	15	17	15	17	15	14	15
MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES	7	7	6	4	0	0	
LETTRES CLASSIQUES	4	4	3	/	/	/	
LETTRES MODERNES	31	26	25	12	9	8	15
ALLEMAND	7	8	4	/	/	/	10
ANGLAIS	46	39	37	20	17	21	25
ESPAGNOL	22	19	20	11	14	2	15
LETTRES-HISTOIRE	11	8	7	6	0	0	
ANGLAIS-LETTRES	2	3	2	0	0	0	
DOCUMENTATION	8	6	3	10	12	12	15
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	27	32	25	9	12	13	15
EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL	7	7	7	/	/	/	10
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	17	16	12	55	29	21	25
TOTAL	506	559	473	449	370	314	385

En complément de ce tableau des effectifs de Master enseignement, des éléments complémentaires peuvent être apportés en termes de projections d'effectifs pour la rentrée 2013 en ce qui concerne les Master MEEF 1er degré, Pratiques et Ingénierie de Formation, Encadrement éducatif et le parcours Documentation du Master MEEF 2nd degré, grâce à la procédure de pré-inscription existant à l'heure actuelle à l'IUFM.

année	Mention - parcours	Projection des effectifs
M1	MEEF 1 ^{er} degré	240
	MEEF ingénierie	40
	MEEF encadrement éducatif	15
	MEEF documentation	15
M2	MEF EEE EFA (contractuels)	129
	MEF EEE EF	25
	MEF EEE HBEP	15
	MEF CIREF	35
	MEF PEPDOC	45

3.1.5. Dispositifs de passerelles ou ré-orientation

Pour les étudiants ayant validé le M1, mais n'ayant pas obtenu le concours, l'URCA s'engage à mettre en place une formation non diplômante pour l'ensemble des parcours MEEF, permettant aux étudiants de re-préparer le concours dans des conditions optimales. L'inscription à ces formations non diplômantes est subordonnée à un entretien préalable avec le responsable de parcours en vue de faire le point sur le projet de l'étudiant et la pertinence d'une seconde tentative au concours.

Par ailleurs, la réorientation en MEEF – ingénierie pourra être généralisée pour l'ensemble des étudiants de Master MEEF (sous réserve que les étudiants aient suivi les EC Métiers de la formation).

Enfin, certains parcours permettent des réorientations spécifiques:

- pour les étudiants ayant suivi un M1 MEEF 2nd degré dans les domaines ALL et SHS, une réorientation vers un Master Recherche est envisageable
- pour le parcours "Documentation", une réorientation vers un Master Sciences de l'Information et de la Communication est possible.
- pour le parcours STAPS, un projet de Master en Sport-Santé est actuellement en élaboration.

Dans la réflexion dont il fait l'objet, ce projet de parcours de la mention STAPS prévoit un dispositif passerelle pour les étudiants issus du parcours EPS. La mise en place de ce dispositif est facilitée par la représentation dans la maquette de formation du parcours EPS du Master MEEF de quatre EC spécifiquement orientées vers la thématique sport et santé :

- EC 131. APS et santé
- EC 141. Histoire et sociologie de l'éducation à la santé
- EC 250. Sciences et éducation à la santé
- EC 251. Etude des conduites motrices dans le champ des APS

Cette perspective de réorientation sera attachée à une validation du projet de parcours Sport-Santé par les conseils de l'Université.

- * pour l'UFR sciences exactes et naturelles, la réflexion est encore en cours, quant à la possibilité de ré-orienter les étudiants dans d'autres masters.

Pour des fonctionnaires stagiaires qui ne pourraient être gardés au sein de l'Education Nationale du fait de grandes difficultés devant les élèves, ou pour des raisons de sécurité, il sera proposé de continuer le M2 MEEF dans lequel ils sont inscrits, en remplaçant les stages en responsabilité par un stage en observation ou en pratique accompagnée, hors éducation nationale, ou éventuellement au sein de l'éducation nationale.

3.2 Offre de formation, de sensibilisation et d'information au sein du cycle licence

La formation en Licence doit être construite de telle sorte qu'au terme de la L3, les étudiants aient atteint un niveau élevé dans leur discipline et acquis le recul nécessaire par rapport aux connaissances disciplinaires. La maîtrise de ces dernières (qui suppose une surpondération des UE disciplinaires dans la maquette dès la L1 et un accroissement de cette surpondération au fil de la spécialisation des étudiants en L2 et L3) constitue un pré-requis indispensable et une priorité fondamentale pour de futurs enseignants (en particulier pour le 2nd degré) ainsi que pour une réorientation vers d'autres mentions de Master que MEEF.

De ce fait, l'introduction de la préprofessionnalisation en Licence ne saurait s'opérer au détriment des enseignements disciplinaires. Selon les composantes, elle se décline selon trois orientations :

- Existence d'une spécialité orientée vers les métiers de l'enseignement au sein des mentions de Licences : la Licence de STAPS comporte ainsi une spécialité « Education et motricité » qui comporte 2 UE spécifiques à partir du 4e semestre de Licence (« Sciences Technologie Intervention, APS Education-Motricité ») et « Elaboration et mise en œuvre du projet professionnel », 4 UE spécifiques (« Sciences et technologies des activités physiques », « Thématiques scientifiques », « Sciences et technologies de l'intervention » et « Professionnalisation ») au 5e semestre et 4 UE spécifiques (« Sciences et technologies des APS », « Thématiques scientifiques », « Sciences et technologies de l'intervention » et « Professionnalisation ») au 6e semestre.
- Existence d'un parcours Préparation aux métiers de l'enseignement dans les maquettes de Licence : à l'UFR SESG, cela s'inscrit dans le cadre de la préprofessionnalisation dans les Licences AES et SSS8, selon le modèle suivant : 3 UE spécifiques aux parcours, une UE relative au stage d'expérimentation professionnelle et une UE commune (langue, informatique).
- Adaptation des contenus d'enseignement sans modifier la structure des maquettes, avec :
 - la création de nouvelles UE ou de nouveaux EC de préprofessionnalisation sur le modèle des EAP dans le cadre des UE transversales, UE libres ou EC de culture générale (selon les diplômes) déjà existants dans les maquettes de Licence
 - l'inclusion d'un stage d'observation en établissements scolaires dans le cadre du PPP en L3 (projet professionnel personnalisé)

Cette configuration vaut pour les Licences des UFR Lettres et Sciences Humaines, Sciences Exactes et Naturelles et Droit.

Par ailleurs, l'ESPE a le projet de proposer une L3 en sciences de l'éducation, à partir de la rentrée 2014 avec différents parcours permettant notamment à des étudiants ayant fait le choix de filières courtes (BTS, DUT) de s'inscrire dans un cursus de formation vers les métiers de l'enseignement.

3.3 Accompagnement du dispositif EAP (Emploi d'Avenir Professeur) : information, sensibilisation, constitution du vivier, aide au recrutement, accompagnement pédagogique au sein du cycle L, suivi de l'activité au sein des EPLE⁹, suivi du dispositif...

Présentation de la procédure mise en œuvre¹⁰

La procédure est gérée dans toutes ses étapes conjointement entre l'université et les services académiques.

L'université de Reims Champagne Ardenne met en ligne sur son site internet une information sur le dispositif EAP, à l'instar de ce qui est également proposé sur le site de l'académie de Reims (lien

⁸ L'ouverture d'un tel parcours serait également envisageable dans la Licence Economie-Gestion, où il n'existe pas actuellement, faute d'effectifs étudiants justifiant son ouverture.

⁹ Etablissement public local d'enseignement

¹⁰ A l'issue de cette première vague d'EAP, on peut constater que sur l'ensemble des dossiers (107) déposés, seuls 18 émanent d'étudiants de disciplines prioritaires. Il nous a fallu ouvrir le recrutement pour atteindre le nombre de 40. Par ailleurs, très peu d'étudiants en mathématiques (1 seul). Pour les étudiants en anglais, ils ne sont pas tous issus de la filière LLCE : certains sont inscrits en LEA anglais/espagnol ou anglais/allemand, aux objectifs et débouchés différents et moins en lien avec les métiers du professorat. Les composantes ont appelé notre attention sur le risque, à vouloir constituer sur une discipline donnée un vivier pour les concours, de contrarier le projet professionnel d'un étudiant, et à terme de tarir même la discipline (ex. EAP « maths » pour un étudiant de Physique).

direct entre les services de communication des deux structures). Une lettre, signée conjointement du recteur et du président de l'université, est diffusée aux étudiants sur leur messagerie, et relayée dans les différentes composantes de l'université. Une adresse contact générique est créée au rectorat permettant de répondre rapidement aux questions des étudiants.

L'université recueille tous les dossiers pour un envoi groupé au rectorat.

La commission académique de sélection se réunit alors pour établir une première liste de candidats potentiels (liste principale, liste complémentaire et candidats refusés). Cette commission est composée d'enseignants-chercheurs, inspecteurs, chefs d'établissement (y compris enseignement privé et enseignement agricole), responsable RH du rectorat. A noter que cette année, compte tenu du nombre limité d'EAP attribués à l'académie (40), et pour bien finaliser le recrutement et le lieu d'affectation, des entretiens individuels ont été organisés avec les inspecteurs des disciplines concernées.

Le lien entre les différents acteurs de l'accompagnement des EAP (Chef d'établissement, tuteur, université) sera formalisé par une rencontre annuelle dont les conclusions seront restituées auprès du comité de suivi de l'ESPE.

Présentation du dispositif de formation à l'URCA pour les EAP

Afin de former les étudiants et d'inscrire ce dispositif dans le cursus des étudiants, il est mis en place une UE transversale obligatoire pour les étudiants qui accèdent aux EAP. Pour cette année transitoire, il s'agit de proposer une UE commune aux L2/L3 centrée uniquement sur la mission d'observation du milieu éducatif.

Nous proposons d'intégrer dans les heures de travail étudiant de l'UE les heures en établissement (12 heures hebdomadaires) et d'ajouter 12h de formation permettant d'acquérir les connaissances liées au fonctionnement du système éducatif (SE), de l'établissement et des activités éducatives. Les contenus suivants seront donc proposés aux étudiants sur une base globale de 12 heures:

- 4 heures (CM) - Connaissances sur le fonctionnement du SE, de l'établissement et des activités éducatives.
- 2 heures (CM) - Connaissances des publics. Les élèves et l'hétérogénéité
- 6 heures (TD) - Outils méthodologiques pour l'observation et la compréhension des situations éducatives. Exploitation des données recueillies lors de l'observation en milieu scolaire

Modalité d'évaluation : dossier (type rapport de stage permettant à l'étudiant de mettre en avant sa compréhension d'une situation éducative)

A partir de la rentrée 2013 :

Principe L2/L3 : entrée progressive dans le métier et l'intervention éducative

La mise en stage (lycée, école, LP) et la désignation des tuteurs devraient relever d'une concertation entre l'URCA (ESPE) et les instances académiques.

L2 : 1 UE de 12H (semestre 3) et 12 heures hebdomadaire de stage avec tutorat.

Approche généraliste,

UE : découverte professionnelle

- 4 heures (CM) - Connaissances liées au fonctionnement du système éducatif, des établissements scolaires, des enseignements et des acteurs.
- 4 heures (CM) - Connaissance des publics,
- 4 heures (TD) - Outils méthodologiques pour l'observation et la compréhension de l'intervention éducative ou péri éducative.

L3 : 2 UE (semestre 5 et 6)

- UE 1 : métiers de l'enseignement -12 heures par semestre

EC1 : professionnalité enseignante

EC2 : travail en collaboration et partenariat éducatif

- UE 2 : formation disciplinaire - 12 heures par semestre

EC1 : épistémologie de la discipline,

EC2 : didactique

3.4 Participation aux actions de formation continue des enseignants des premier et second degrés ainsi que des enseignants et enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur

3.4.1. Formation continue des enseignants des premier et second degrés enseignants

A ce stade, l'académie et l'URCA travaillent à la refonte de l'offre de formation continue des personnels. Une attention particulière sera portée aux nouveaux entrants.

ESPE Reims.

Du côté des services académiques, sont en cours l'unification du plan académique de formation entre le premier et le second degré, et le recueil direct des besoins de formation auprès des enseignants, sous la forme d'un questionnaire individuel

Le rectorat est maître d'ouvrage et pour partie maître d'œuvre pour la formation continue des personnels. L'élaboration du cahier des charges, à partir de l'analyse des besoins repérés des enseignants et des orientations académiques et nationales, est du seul ressort de l'employeur. Ce cahier des charges sera transmis à l'ESPE qui pourra faire des propositions de formation. L'expertise de l'ESPE est reconnue, et tout particulièrement dans les domaines suivants :

- Préparation aux concours internes, dont agrégation
- Préparation aux certifications : CAFIPEMF, 2CASH, CAPASH
- Préparation de certifications C2i2e

En vue de travailler l'articulation entre ESPE et services académiques pour la mise en place de la formation alternée, une formation des tuteurs sera mise en place (en articulation étroite avec les corps d'inspection), avec la possibilité d'une certification.

Dans le cadre de la formation continue, l'ESPE prend appui sur les compétences en matière de recherche au sein de l'université pour déployer de nouveaux dispositifs, parmi lesquels des :

- Ateliers de formation à et par la recherche (AFAPR)
- Groupes d'Innovation Pédagogique (GIP)
- Séminaires thématiques ou journées d'études

(cf. 4.4 Lien avec la recherche pour un descriptif des dispositifs)

Pour ces dispositifs, il s'agira de construire conjointement un cahier des charges, clarifiant les objectifs et finalités de ces groupes. Chaque fois, et notamment pour les Groupes d'innovation pédagogique, on s'attachera à suivre les orientations nationales de l'Education Nationale.

Il pourrait être également envisagé une collaboration avec l'académie et l'ESPE : mise en commun de ressources, partages de pratique entre enseignants du secondaire et du supérieur, échanges entre inspecteurs et enseignants du supérieur pour favoriser une réflexion conjointe autour du continuum bac-3/bac+3 et l'orientation des lycéens et étudiants.

3.4.2. Validation des Acquis de l'Expérience

Il est également proposé un dispositif de validation des acquis de l'expérience à partir de la rentrée 2015 (pour tenir compte des contraintes réglementaires de la VAE)

L'obtention du master par VAE pourra être proposée aux personnels contractuels, dans le cadre de dispositif d'accompagnement sous une forme collective et non individuelle, pour réduire les coûts.

Modalités d'organisation :

- séance d'information collective
- dossier de recevabilité
- accompagnement méthodologique collectif (2 ateliers de 2 heures)
- accompagnement pédagogique collectif (2 ou 3 ateliers de 2 heures)
- jury blanc (simulation d'oral en vue de préparer le candidat)
- jury VAE
- traitement administratif du dossier

Le rectorat se charge d'identifier les contractuels uniquement titulaires d'une licence, susceptibles de bénéficier de cette formation par VAE.

Les modalités financières seront précisées dans le cadre de la convention cadre avec les services académiques¹¹.

Par ailleurs, l'ESPE est en mesure de participer à la formation des personnels non enseignants : AVS, AVSI, APS, personnels d'encadrement.

¹¹ A titre d'information, la proposition estimée par le SEPAD serait de 400€ par candidat sur la base de 5 candidats soit 2 000€ pour les 5, ce tarif s'entend hors droits d'inscription universitaire (inscription obligatoire et préalable à tout passage d'un dossier devant un jury VAE) et hors coût de formation dans le cas d'une validation partielle (le coût de formation fait l'objet d'un devis établi sur la base du nombre d'unités non validées et donc restant à suivre).

3.4.3. Formation des enseignants du supérieur

Professionnalisation des enseignants du supérieur et contexte institutionnel : accompagner la mutation des pratiques enseignantes

Les pratiques pédagogiques à l'Université sont en mutation (Rege Colet & Romainville, 2006) : apparition des méthodes actives, des programmes de formation déclinés en termes de compétences à faire acquérir aux étudiants, recours aux nouvelles technologies, installation de l'évaluation des enseignements par les étudiants, apparition d'enseignements interdisciplinaires...

Ces mutations trouvent leurs origines tout d'abord dans la modification du public qui fréquente aujourd'hui les établissements d'enseignement supérieur sous l'effet de la massification : des motifs plus diversifiés (recherche directe de professionnalisation, indécision, « essai pour voir... »); des habitus moins directement en phase avec les codes universitaires (le métier d'étudiant); augmentation du nombre d'étudiants salariés... Ces caractéristiques induisent de nouvelles contraintes pour les enseignants et les obligent à adapter leurs pratiques d'enseignement. Ces mutations s'inscrivent aussi dans les nouvelles demandes qu'adresse la « société du savoir et de la connaissance » à l'enseignement supérieur. Elles se caractérisent en particulier dans la demande sociale, individuelle et collective, d'enseignement supérieur.

Pour autant ces mutations sont inégales, encore peu identifiées et peu diffusées. Il y a ainsi un réel enjeu, au bénéfice du développement des étudiants, à accompagner et encourager ces mutations pédagogiques au sein de l'Université.

Cet enjeu a été bien identifié dans le rapport final des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment à travers les propositions 114 (« Diminuer les durées de service d'enseignement des jeunes enseignants chercheurs. Intégrer dans leurs services des heures de formation à la pédagogie pendant les deux premières années ») et 115 (« Améliorer le dispositif de formation à la pédagogie initiale et continue, pour les enseignants chercheurs et systématiser ces formations »).

Le cahier des charges de l'accréditation des ESPE précise également qu'il est attendu des ESPE qu'elles soient en capacité d'agir en opérateur de formation pour la formation initiale et continue des personnels de l'enseignement supérieur. La formation est ainsi mise en place au niveau régional en collaboration avec l'Université de Technologie de Troyes (UTT).

Les missions et objectifs en matière de formation initiale et continue des enseignants du supérieur

L'ESPE structure la réponse aux enjeux de formation des enseignants du supérieur autour des missions suivantes :

- Accompagner le développement des dimensions pédagogique et didactique des compétences des enseignants du supérieur (en formation initiale et continue) ;
- Promouvoir et aider à l'usage des TICE ;
- Accompagner et promouvoir les innovations pédagogiques ;

Faciliter l'entrée dans le métier d'enseignant-chercheur

Cette entrée progressive dans le métier prend appui sur deux dispositifs principaux :

- Une formation pédagogique au sein des écoles doctorales de l'URCA et de l'UTT organisée en 3 modules progressifs (un par année) de 8 heures chacun (cf. proposition détaillée en annexe 2) ;
- Un dispositif de 24 heures de formation obligatoire l'année du recrutement des MCF, rendu possible par la décision de l'URCA (vote du CA du 28 mars 2013) d'accorder une demi-décharge du service statutaire d'enseignement aux MCF débutants la première année et la possibilité de bénéficier d'une décharge de 25% (48 heures) du service statutaire d'enseignement la seconde année (cf. proposition détaillée en annexe 3).

Le déficit d'encadrement à l'UTT ne permet pas de généraliser la demi-décharge à tous les nouveaux recrutés ; l'allègement y est soumis à une validation d'un projet de recherche par le CS et à décision du directeur.

La mise en place d'un plan de formation continue à destination de l'ensemble des enseignants de l'URCA et de l'UTT (enseignants-chercheurs, PRAG, PRCE, PE)

La commission mixte chargée d'élaborer le plan de formation continue des enseignants de l'URCA et de l'UTT (cf. partie e) travaille en lien avec la Commission de développement professionnel de l'URCA, dans laquelle le chargé de mission en charge de la formation continue des enseignants du supérieur (voir infra) sera invité en tant qu'expert. La commission de développement professionnel contribuera ainsi à la définition du plan de formation des enseignants en termes de pédagogie.

La commission chargée d'élaborer le plan de formation continue des enseignants de l'URCA et de l'UTT propose des actions variées, selon les besoins exprimés et recueillis lors de ses analyses préalables. Ces actions peuvent notamment concerner :

- Des thématiques spécifiques relatives à des outils professionnels tels que les outils et produits numériques pour l'enseignement notamment (outils de formation à distance, logiciels didactiques...). Ces formations thématiques se font, pour l'essentiel, dans des formats courts (3 à 12h) ;
- Des formations didactiques pour des équipes pédagogiques souhaitant travailler sur les choix de contenus d'enseignement, sur l'évaluation des travaux d'étudiants, sur des questions épistémologiques, sur des questions d'apprentissage, sur les spécificités de formation continue, en alternance et des ingénieurs... La spécificité de ces formations est leur caractère disciplinaire, elles sont centrées sur les conditions de transmission-appropriation de savoirs disciplinaires et impliqueront donc des équipes directement concernées par ces questions ;
- Des groupes d'analyse de pratiques professionnelles ;
- Des formations basées sur les observations ponctuelles de classes en lycée et l'étude des programmes de lycée afin de faciliter la transition secondaire-supérieur

La participation à ces formations se fait « à la carte » et sur la base du volontariat. En ce sens, l'analyse préalable des besoins, notamment grâce au travail des correspondants de composante est fondamentale. Cette analyse des besoins doit également prévoir par la suite une évaluation en aval des formations proposées, notamment en termes de flux présentiels effectifs.

Une mise en réseau des compétences au service de la formation initiale et continue des enseignants du supérieur

Le scénario proposé, ambitieux et prospectif, repose sur l'idée que l'enjeu du développement d'une réelle formation pédagogique des enseignants du supérieur suppose la mobilisation et la mise en synergie de l'ensemble des compétences et des acteurs. L'ESPE devra, par la création en son sein d'un service dédié à cette mission, organiser cette formation par la mise en réseau des différentes structures actuellement impliquées plus ou moins directement dans ce domaine. Grâce à l'expérience et aux compétences de ses personnels dans les domaines de l'ingénierie de formation et l'ingénierie pédagogique, l'ESPE jouera ce rôle.

Ces articulations seront ainsi organisées de la façon suivante :

Les résultats de l'évaluation des enseignements et des formations produits par les enquêtes de l'OSIPE, seront livrés aux équipes pédagogiques concernées par ces évaluations. Le service formation de l'ESPE aura pour mission, en collaboration étroite avec l'OSIPE, d'aider à l'appropriation de ces résultats par ces équipes en leur permettant notamment d'envisager des régulations de ces enseignements voire l'expression de besoins de formation pour les enseignants ;

Les services FC de l'URCA et de l'UTT seront chargés d'assurer la partie administrative et logistique de l'organisation des formations continues, en lien étroit avec le service formation de l'ESPE. La dévolution de cette partie de la FC au secrétariat formation continue du supérieur pourra être envisagée et simplifierait sans doute l'organisation ;

Les écoles doctorales de l'URCA et de l'UTT définiront, en partenariat avec l'ESPE, les besoins de formation et feront appel à cette dernière pour élaborer le volet pédagogique de leur plan de formation (ce travail a été entamé dès cette année en collaboration avec l'IUFM). Les ATER n'ayant pas bénéficié de formation préalable seront intégrés dans ces formations ;

Le service « Université Numérique » et le « Centre d'Innovation Pédagogique » de l'UTT seront étroitement associés au service de formation initiale et continue des enseignants des deux établissements dans l'identification des besoins de formation aux TICE et dans l'élaboration d'un plan de formation des enseignants à l'utilisation des nouvelles technologies pour leurs enseignements ;

Les SCD fourniront à l'ESPE les moyens d'offrir aux enseignants de l'Université une banque de ressources dédiées à la pédagogie universitaire, par leur activité de veille et l'aménagement d'espaces spécifiques (intranet et physique) à ces ressources ;

Un correspondant par composante de l'URCA et un micro-centre pédagogique qui sera créé à l'UTT¹², seront chargés de participer à l'analyse des besoins et à la diffusion des propositions de FC des enseignants, en étroite collaboration avec le service de l'ESPE. Cela permettra à la fois la prise en

¹² L'UTT propose la création d'un micro-centre pédagogique avec ressources partagées et intégration éventuelle des enseignants-chercheurs volontaires du CUT-IUT... Tous les postes affectés au plan réussite en licence et destinés au tronc commun : jusqu'à 20ETD (150 euros/ETD bruts employeur) de leur service seraient destinées à animer et participer au micro-centre.

compte de besoins communs aux différentes composantes et celle de leurs spécificités disciplinaires pour proposer des dispositifs de formation adaptés ;
L'organisation de ces articulations se fera dans le cadre d'une commission comprenant des représentants de chacune de ces différentes entités.
Les plans et actions de formation proposés par la commission mixte URCA-UTT seront soumis au vote des CEVU de chaque établissement.

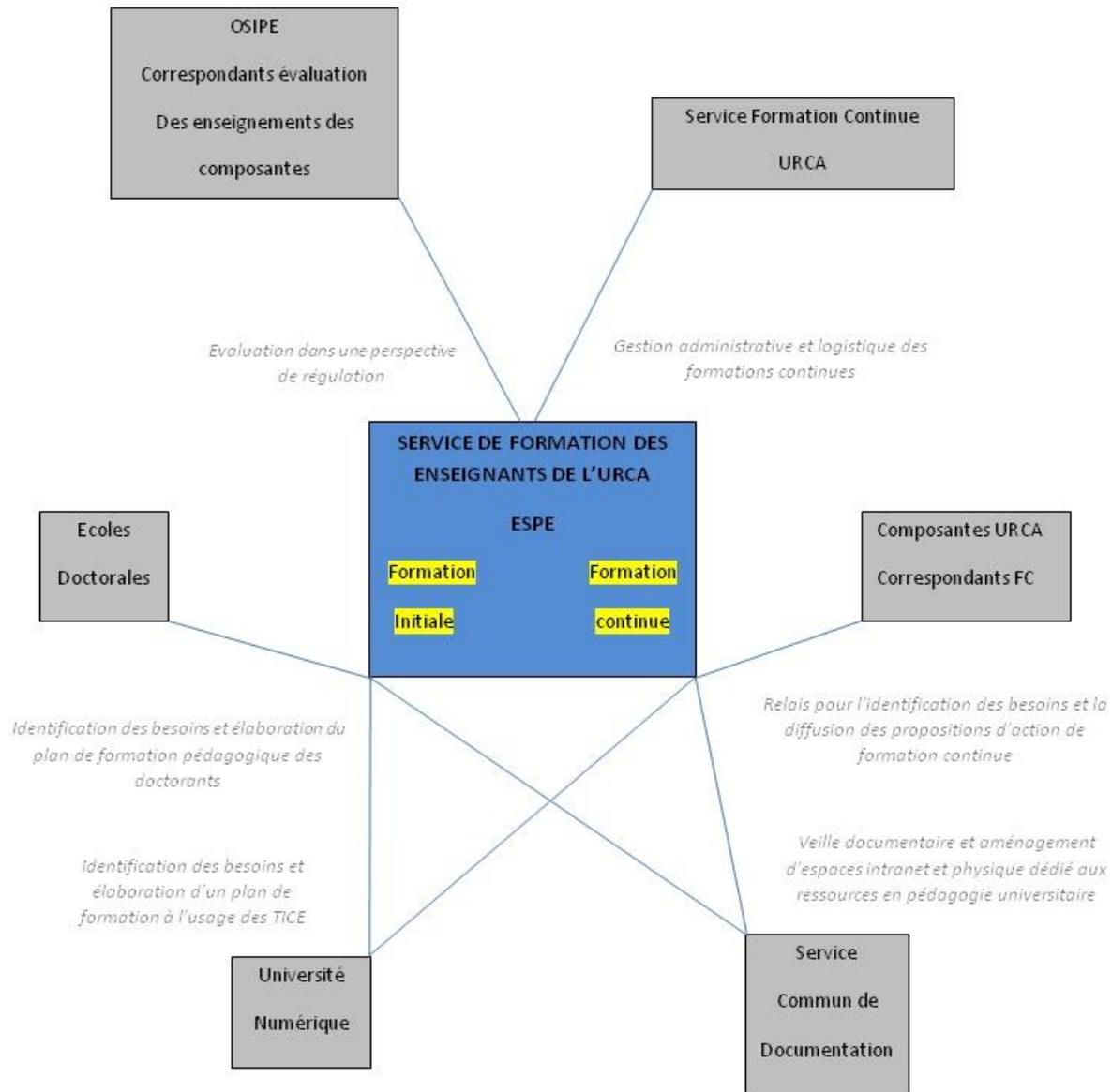


Schéma 1. Organisation du service de formation continue des enseignants de l'URCA au sein de l'ESPE

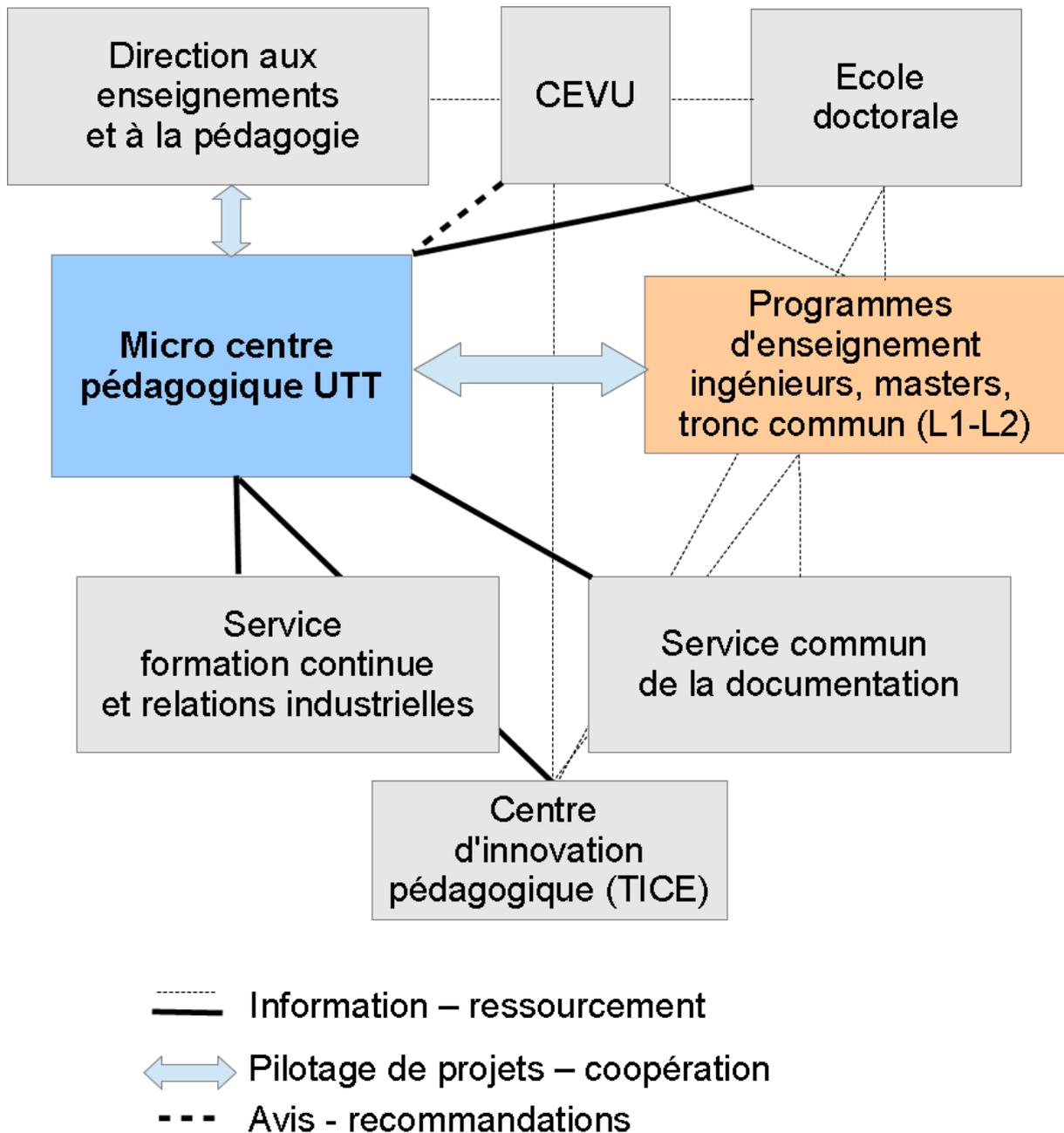


Schéma 2. Organisation de la formation continue des enseignants au sein de l'UTT

Un dispositif coordonné et mutualisé avec l'Université de Technologie de Troyes (UTT)

Les discussions avec l'UTT ont permis de proposer une déclinaison de nos propositions avec cet établissement d'enseignement supérieur. Cette déclinaison fera l'objet d'une convention entre l'URCA et l'UTT. Elle pourra prendre la forme suivante :

- La proposition, sur la base du volontariat, du dispositif de 24 heures destiné aux nouveaux MCF de l'URCA, au sein duquel les enseignants et moniteurs de l'UTT, du CUT, de l'ESPE et de l'IUT pourront s'inscrire (choix des modules à la carte);
- La proposition de formations didactiques pour des équipes pédagogiques disciplinaires issues de ces différents établissements selon le même schéma que celui présenté plus haut (cf. partie 4.) ;
- Dans le cadre des propositions de l'UTT, le montage d'un DIU à l'enseignement universitaire, gratuit pour les enseignants à l'URCA-UTT et payant pour les extérieurs, pourra être proposé ;

Les moyens

Les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un tel projet sont de trois ordres :

En termes d' « offre de disponibilité » pour les enseignants souhaitant participer à des formations. La demi-décharge d'enseignement en 1^{ère} année de recrutement, le quart de décharge d'enseignement (facultatif) pour la seconde année constituent des moyens concrets mis en place par l'URCA dans cette perspective. Les stagiaires de l'UTT bénéficieront d'heures de décharge. L'intégration d'HRS dédiées à la participation à des formations pourrait permettre par ailleurs d'inciter des enseignants plus expérimentés à participer à des actions de formation continue ;

Des moyens humains permettant la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du plan de formation. Cela suppose la mise en place, au sein de l'ESPE, d'un service de formation continue comprenant, a minima, un chargé de mission (disposant d'un volant d'HRS) et une partie de service de secrétariat (1/5 de temps plein). Le chargé de mission aura pour rôle de coordonner le travail d'ingénierie de formation (analyses préalables, conception des dispositifs et actions, mise en œuvre, évaluation) au sein d'une commission comprenant des représentants des composantes (correspondants), des différentes structures concernées (OSIPE, Ecole Doctorale, Université Numérique, SCD).

Cela suppose également la mobilisation d'intervenants pour les différentes actions proposées et donc l'affectation des moyens horaires à l'ESPE pour pouvoir assurer ces missions de formation ;

Des moyens matériels (salles, matériel informatique, logiciels, reprographie pour les supports de formation...) et financiers (frais de déplacement, d'hébergement si intervenants extérieurs, de repas...).

3.5 l'organisation territoriale de l'offre de formation et sa cohérence avec la politique nationale de formation dans les domaines MEEF.

3.5.1. Organisation territoriale

Pour le 1^{er} degré : 5 sites (Châlons en Champagne, Charleville-Mézières, Chaumont, Reims et Troyes)

Pour le 2nd degré :

Les UFR étant principalement sur le site de Reims, l'essentiel des formations devraient se dérouler à Reims.

Néanmoins une réflexion est en cours sur la possibilité d'ouvrir des groupes dans le sud de l'académie (à Troyes) ou par bassin de formation en tenant compte:

de l'économie générale de la formation (en coût complet)

du bénéfice pour l'étudiant (distance, frais de déplacement...)

L'organisation hebdomadaire du temps en établissement a été définie sous la forme de jours fixes neutralisés dans l'emploi du temps pour la présence en établissement, facilitant les déplacements des stagiaires. (voir infra, partie 4. Mission de coordination)

3.5.2. Cohérence avec la politique nationale de formation dans les domaines MEEF

Le rectorat et l'université doivent poursuivre leur réflexion concernant des propositions de parcours dans des disciplines à petits effectifs, qui ne sont pour le moment pas prévus, en coordination avec les ESPE du grand est.

3.6 les dispositifs permettant l'acquisition de compétences en langues

L'acquisition des compétences en langues au sein de l'ESPE s'inscrit dans le cadre de la politique linguistique de l'URCA, dont la définition et la formalisation font actuellement l'objet des travaux d'un groupe de travail. Constitué au début de l'année 2013, ce dernier réunit des représentants des divers acteurs (services, personnels et usagers) impliqués dans la problématique de l'enseignement et de la formation de et en langues étrangères ; il doit remettre ses conclusions d'ici la fin de l'année 2013.

Formation en Langues

A l'exclusion des enseignements destinés aux étudiants des parcours Anglais, Espagnol et Allemand au sein de la mention MEEF du domaine Arts, Lettres et Langues (pour lesquels la maîtrise de la Langue Vivante au niveau B2 est considérée comme acquise dès lors qu'ils ont validé une Licence LLCE ou LEA), les enseignements de Langue Vivante intégrés dans les maquettes sont assurés dans le cadre de groupes de Travaux Dirigés réunissant des étudiants de niveau Master appartenant à un même domaine.

Ces EC de langue doivent à la fois préparer les étudiants à la passation des certifications en Langues proposées à l'URCA et leur permettre d'acquérir :

- l'ensemble des compétences linguistiques (tant en termes de compréhension écrite et orale que de production écrite et orale) correspondant au niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) ;
- les compétences linguistiques spécifiques à chaque discipline, déterminées en concertation entre les enseignants en charge de ces EC et les responsables de parcours.

Leurs volumes horaires et leurs modalités de contrôle des connaissances sont définies dans les maquettes des parcours. Ils sont validés par des crédits ECTS, lesquels doivent être obtenus sans compensation (condition nécessaire – mais non suffisante – à la titularisation des étudiants ayant obtenu le concours et validé le M2 MEEF).

Les étudiants qui ont obtenu avant leur entrée en M1 MEEF une certification en langues reconnue par l'Education nationale et attestant de l'obtention du niveau B2 du CERCL pourront être dispensés des enseignements de Langue Vivante prévus dans les maquettes et suivre, en lieu et place de ces derniers, d'autres enseignements relevant du bloc de compétences disciplinaires.

Ils sont toutefois encouragés à perfectionner leur pratique de la langue tout au long de leur cursus.

Les étudiants inscrits en Master MEEF qui ont un projet personnel orienté vers l'international ou qui souhaitent simplement améliorer leur niveau en langue peuvent profiter des services et des ressources en libre accès des CEREL (CEntres de Ressources et Espace-Langues), dont le déploiement sur les divers sites de l'Université est en cours. Les utilisateurs des CEREL bénéficient d'un environnement privilégié où tout est mis en œuvre pour qu'ils améliorent leurs compétences en langues. Une équipe pédagogique se tient constamment à leur disposition pour répondre à leurs questions, les conseiller et les stimuler dans leur parcours d'apprentissage. La formation repose en partie sur le principe de l'autonomie guidée. Lorsqu'un étudiant vient dans un CEREL, il y entre avec un projet et des objectifs d'apprentissage dans une ou plusieurs langues. On lui propose de mesurer ses compétences de départ par rapport au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. L'équipe pédagogique établit avec lui un plan de formation qui tient compte du temps qu'il souhaite consacrer à son apprentissage. De nombreux ateliers de pratique autour de l'écrit et de l'oral ainsi que des sessions de préparation aux certifications nationales et internationales sont organisés au sein des CEREL.

Ce plan de formation vise à permettre aux étudiants d'atteindre au minimum le niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues

Certification et évaluation du niveau en Langues

L'URCA encourage ses étudiants à obtenir une certification en Langues au cours de leurs études en 1^{er} et en 2nd cycle universitaire. Elle a mis en place un centre de certification et propose à l'ensemble de ses étudiants et de ses personnels la plupart des certifications reconnues par le Ministère de l'Education nationale pour les métiers de l'enseignement.

L'URCA a par ailleurs mis en place un examen de compétences en langue à l'intention des étudiants désireux de rendre visible leur niveau en Allemand, Anglais et Espagnol et de se préparer à des

certifications externes. Cet examen est conçu en étroite collaboration avec l'Université de Picardie Jules Verne.

Etudiants concernés

L'examen de compétence en langue de l'URCA est actuellement proposé aux étudiants de L3, de Master 1 et 2, ainsi qu'aux candidats à une mobilité internationale (conformément aux chartes de l'URCA : <http://www.univ-reims.fr/international/chartes-qualite,8792,16524.html?>). Il vise à terme à positionner les étudiants tout au long de leur cursus.

L'examen de compétence en langue de l'URCA est gratuit pour tous les étudiants de l'URCA.

Objectifs

L'examen de compétence en langue de l'URCA vise à :

- impulser une dynamique d'entraînement et de préparation sur le long terme, de L1 à la fin des cycles d'études suivis, afin de mener tout étudiant qui le souhaite vers le niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues¹³ ;
- accompagner les étudiants vers l'obtention d'un niveau B2 en langue(s) de nature à favoriser leur insertion professionnelle ;
- évaluer la compétence de communication dans une, voire plusieurs langues vivantes étrangères.

Rôle de l'examen de compétence en langue de l'URCA

Il balise le parcours d'apprentissage en langues à l'URCA :

- en aidant chaque étudiant à identifier son niveau en langue (évaluation diagnostique) ;
- en contribuant ainsi à définir un parcours d'apprentissage personnalisé vers le niveau qu'il souhaite atteindre ;
- en permettant d'obtenir un supplément au diplôme qui indique clairement le niveau atteint par l'étudiant dans chaque domaine d'activité langagière. Le niveau attendu est B2.

Les épreuves

Les épreuves de l'examen de compétence en langue de l'URCA se fondent sur le CECRL et visent l'évaluation des activités langagières suivantes :

La compréhension de l'oral

L'expression orale : prise de parole en continu (PPC) et prise de parole en interaction (PPI)

La compréhension de l'écrit

L'expression écrite.

La langue évaluée est une langue générale, indépendante des filières de formation.

L'examen de compétence en langue de l'URCA s'organise en 2 étapes :

L'étape 1 porte sur les activités langagières de réception (Compréhension de l'oral et Compréhension de l'écrit) avec des épreuves en salle informatique, dont la correction automatisée permet de gérer un grand nombre d'étudiants.

L'étape 2 porte sur les activités langagières d'expression (PPC, PPI, et Expression écrite), avec des épreuves individualisées

Seuls les étudiants ayant validé le niveau B2 du CECRL à l'étape 1 ou par une autre certification peuvent se présenter à l'étape 2.

¹³ Conseil de l'Europe. (2001). *Un cadre européen commun de référence pour les langues: apprendre, enseigner, évaluer*. Paris : Didier,

Spécificités de l'examen de compétence en langue de l'URCA

le recours à des exercices tels que le QCM, les phrases à trous, les grilles de tri d'information ou encore les énoncés vrai/faux ;

l'appui sur le CECRL, l'évaluation de la compétence de communication à travers les activités langagières, à l'aide de grilles critériées.

les grilles d'évaluation de l'étape 2 prennent explicitement appui sur les composantes de la compétence de communication définies dans le CECRL (17-18).

Validation et valorisation de l'examen de compétence en langue de l'URCA

L'examen de compétence en langue de l'URCA ne donne pas droit à octroi de crédits ECTS ; son obtention est en revanche inscrite sur le supplément au diplôme.

Tandem Linguistique

Le tandem est une méthode pour apprendre des langues. C'est une forme d'apprentissage ouverte, où des personnes de langues maternelles différentes se rencontrent régulièrement et travaillent ensemble en paire.

Objectifs:

- améliorer la connaissance d'une langue étrangère, notamment au niveau de l'expression orale
- se préparer pour un séjour à l'étranger
- connaître une personne d'une autre culture et d'un autre pays
- développer la compétence et la sensibilité interculturelle

Organisation :

Une plateforme de mise en relation des candidats au tandem est gérée par le SRI (Service des Relations Internationales). Lorsqu'un tandem est formé, les deux partenaires déterminent ensemble la fréquence, le lieu de rencontre, les thèmes et le contenu des échanges. Les lieux de rencontre peuvent varier ou peuvent être fixes, (cafétéria du Campus, en ville dans un bar, dans une composante) La durée des échanges est décidée par les deux partenaires ainsi que le temps consacré aux échanges dans l'une ou l'autre langue

Tandem linguistique institutionnel

L'URCA travaille actuellement à la mise en place de tandems linguistiques à distance en nouant des partenariats avec des universités étrangères sur un principe de réciprocité. Les tandems seront réalisés par le biais des services de communication offerts par internet.

Stages à l'étranger en pays non-francophones

La mobilité internationale sera encouragée dans le cadre des stages, qui pourront être effectués à l'étranger dans des pays non-francophones. Dans ce cas, une attention particulière sera portée au niveau de langue de l'étudiant candidat à la mobilité sortante.

Ces stages feront l'objet d'une convention entre la structure d'accueil et l'université. Une attention particulière sera portée sur les zones à risque.

Leur organisation intégrera en M1 les contraintes de calendrier des formations et des concours (écrits en avril, oraux en juin-juillet). Cela suppose d'envisager cette mobilité internationale suffisamment tôt dans l'année de M1 pour en permettre une organisation efficace et cohérente, en adéquation avec les contraintes du calendrier universitaire qui priment sur ladite mobilité. Il s'agira en M1 d'un stage court, durant le S2, qui serait effectué en milieu scolaire en lien avec une des facultés d'éducation partenaires pour une durée d'une semaine à dix jours et qui serait adossé au bloc mise en situation professionnelle.¹⁴

EN M2, pour le premier degré, deux configurations sont possibles :

Premier cas : pour les étudiants non admis au concours, proposition de stages de quatre à cinq semaines en S4 dans un établissement de formation ou en milieu scolaire à l'étranger en lien avec les facultés d'éducation partenaires.

¹⁴ Dans cette hypothèse, il serait judicieux que cette expérience à l'étranger soit valorisée dans le cadre des épreuves du concours.

Deuxième cas : pour les étudiants admis aux concours, proposition de stages de quatre à cinq semaines en S4 , en lien avec Rectorat pour le remplacement (modèle stage ex-PE2)¹⁵.

On pourrait fonctionner sur un modèle équivalent en M2 pour le second degré : soit avec un stage en lien avec les partenaires de l'ex-IUFM (qui ont tous des second degré), soit avec les partenaires du second degré (s'ils ont des partenariats avec des facultés d'éducation = formation aux métiers de l'enseignement). Pour les étudiants admis au concours, il faudra prévoir un partenariat avec le Rectorat pour le remplacement des « PLC2 ».¹⁶

Les stages évoqués ci-dessus fonctionneraient sur le principe de la réciprocité, c'est-à-dire que l'ESPE accueillerait également des étudiants étrangers envoyés par ses partenaires facultés d'éducation pour des mobilités de stage de durée à peu près équivalente (ce qui pourrait faciliter les remplacements, sous réserve que les dates concordent), que ce soit pour le premier degré ou le second degré.

Ces dispositifs de mobilité sortante s'inscrivent dans le souci de préparer les futurs enseignants à :

- la DNL pour le second degré : axe fort des nouveaux programmes de lycée et du projet académique du rectorat de Reims en cours de finalisation
- l'enseignement du Français langue seconde ; FLE, voire français langue de scolarisation : la certification complémentaire FLS organisée par les Rectorats,
- l'enseignement de la langue étrangère dans le premier degré : la place des langues étrangères dans les programmes scolaires (+ un enseignement obligatoire au même titre que les autres matières)
- des approches d'éducation comparée (lien avec éducation civique pour les programmes scolaires, et ECJS au lycée, compétences interculturelles qui peuvent être réinvesties en classe dans le pays d'origine etc...)

Enseignement en langue étrangère de DNL (Disciplines Non Linguistiques)

Sous réserve des compétences disponibles au sein des équipes pédagogiques, tout ou partie des enseignements des Masters MEEF hors Langue Vivante pourra être enseigné dans une autre langue que le français.

Formation continue

Les ressources des CEREL pourront être mises à la disposition des personnels enseignants des 1er et 2nd degré ; la convention rectorat / ESPE précisera les modalités d'utilisation de ces ressources. Elles sont également accessibles de droit aux personnels enseignants titulaires à l'URCA ; des conventions sont envisageables avec les autres établissements d'enseignement supérieur de la Région Champagne-Ardenne. La dimension multi-sites des CEREL, conjuguée à celle de l'ESPE, constitue une opportunité pour la formation aux langues vivantes sur l'ensemble de l'Académie.

Par ailleurs, des formations en langues vivantes pourront être proposées par l'ESPE et le CEREL au titre de la formation continue dans le respect du cahier des charges du plan académique de formation.

3.7 les dispositifs permettant l'acquisition de compétences dans l'usage des outils numériques en activité d'enseignement

Les dispositifs déclinés ci-dessous visent à faire de l'ESPE un centre de ressources pour l'innovation et les technologies dans une articulation étroite avec la Direction des Usages du Numérique (DUN) de l'URCA, le CRDP de Reims et le rectorat de l'académie de Reims. L'ESPE doit allier :

- mise à disposition de ressources et accompagnement des enseignants, formateurs, enseignants chercheurs, chercheurs,
- création de ressources innovantes
- recherche

tout en développant des EC de formation aux usages numériques dans les maquettes de master et la certification C2i2e.

¹⁵ En prenant en compte les difficultés à mettre en œuvre une réciprocité en termes de remplacement pour une même période, les calendriers de formation et/ou de périodes scolaires étant rarement compatibles.

¹⁶ Cette possibilité risque fort d'être limitée par les moyens et reviendra à ne réserver ces stages qu'aux étudiants collés au concours, de sorte qu'il est préférable de favoriser les stages à l'étranger au niveau M1.

Ces quatre axes sont intimement liés aux maquettes des spécialités, à la pédagogie universitaire, la recherche et à la formation continue des premier et second degrés.

3.7.1. Les points ressources

L'ESPE s'appuie sur les Learning Training Center (LTC) développés par le CRDP et les CDDP (dans le cadre du « projet des établissements Scérén 2013-2017 »), dans les quatre départements.

Les LTC sont des lieux conviviaux d'accompagnement, de conseil, d'animation et de rencontres, dédiés à la découverte et l'expérimentation, aux échanges sur les pratiques et dispositifs pédagogiques. Ils visent le développement d'une culture numérique dans l'éducation.

Le principal objectif attendu est de favoriser, encourager et développer la productivité et la créativité des équipes pédagogiques, par les échanges de pratiques avec des intervenants expérimentés, la découverte, l'appropriation des outils et une réflexion sur les usages pédagogiques des ressources et matériels numériques.

Le CRDP et les quatre CDDP mettent à disposition leur espaces ressources développés en LTC, des lieux physiques et virtuels confortables, offrant un accès instantané et intuitif à la technologie et aux ressources et en faisant collaborer les réseaux sociaux et technologiques de façon efficace. Les équipes du CRDP, formées à l'ensemble des outils, apportent conseil et formation accompagnée, en termes de contenus, ressources physiques et dématérialisées, et d'utilisation technique des matériels numériques proposés en libre accès.

Les espaces physiques accueillent des groupes en formation et permettent d'assurer des liaisons avec les autres LTC en région avec les technologies de communication. Des points ressources thématiques peuvent être organisés selon une périodicité mensuelle. L'enjeu est de créer un espace de travail commun entre les enseignants, formateurs, enseignants-chercheurs autour de thématiques spécifiques et animé par des formateurs. Des points ressources permanences pourraient être assurées par les personnels affectés à l'ESPE ou à l'URCA, par exemple DUN (Direction des Usages du Numérique), mais aussi par des personnels mis à disposition par l'Education nationale (PEMF, conseillers TICE).

3.7.2. Les Groupes d'initiative Pédagogiques: GIP

Les Groupes d'Initiative Pédagogiques (GIP) pour le numérique : constitués dans le cadre de la formation continue des enseignants, ces groupes associent enseignants et formateurs dans la production de ressources numériques et l'innovation pédagogique.

Ces groupes travaillent sur des thématiques définies en fonction des priorités académiques alliant création de ressources et de scénarii pédagogiques dans un objectif du label numérique développé par l'URCA.

Le CRDP coordonne et anime un « observatoire des pratiques remarquables ». Afin de mieux communiquer sur les pratiques pédagogiques remarquables et de les valoriser, il est proposé de créer et d'installer au niveau de l'académie un « observatoire des pratiques », pratiques innovantes, usages du numérique et pratiques pédagogiques. Cet observatoire sera composé des corps d'inspection, d'universitaires et des référents formation du CRDP.

Son rôle prendra plusieurs formes, depuis le repérage et la sélection de pratiques jugées remarquables, le référencement pour mise à disposition des professionnels de l'éducation des pratiques transférables (scénarios pédagogiques, dossiers, témoignages...), les études en termes de recherche sur ces pratiques, jusqu'à une valorisation académique ou nationale par voie éditoriale.

« Cet « observatoire des pratiques remarquables » coordonné par le CRDP peut s'appuyer sur les travaux de ces GIP. L'observatoire académique et l'agence nationale des usages des TICE sont des espaces privilégiés pour la valorisation des productions des GIP. Voir le chapitre sur la formation continue et les moyens à déployer.

3.7.3. Les Ateliers de formation à et par la recherche : AFAPR

Les groupes de formation à et par la recherche dans le domaine du numérique: dans le cadre de la formation continue, ils associent enseignants, formateurs et chercheurs sur des problématiques de recherche appliquée à la question des usages du numérique.

Voir le chapitre sur la formation continue et les moyens à déployer.

3.7.4. L'appui sur la recherche

Ce centre de ressources du numérique prendra appui sur la recherche, via au moins 2 laboratoires : Le laboratoire CEREP comporte un axe de recherche dans le cadre du GERPEF qui s'intéresse à l'analyse des usages des pratiques utilisant les TICE (2 enseignants chercheurs). Les pratiques étudiées sont principalement les pratiques de formation et les pratiques enseignantes.

le laboratoire CRESTIC (Centre de Recherche en STIC) qui porte des recherches sur les simulations de pratiques professionnelles.

Ce travail s'appuie sur des collaborations existantes :

- CRESTIC et CEREP collaborent depuis 2012 sur le projet Domus : la maison virtuelle à domotiser pour les collèges et les lycées.
- Collaboration Cerep / odontologie sur l'analyse des cours à distance (Colloque JELOP 2012)

Ces collaborations scientifiques seront notamment étendues à des initiatives existantes et reconnues :

- WII-CHEM, modélisation moléculaire 3D avec déplacement des molécules à l'aide de la Wii-mote : laboratoire I.C.M.R Institut de Chimie Moléculaire de Reims
- Simulateur de systèmes industriels pour la formation à l'automatisation : ITS PLC – Laboratoire CRESTIC Centre de Recherche en STIC
- Outils pour l'autonomie des élèves en EPS, laboratoire : C2S Cognition Santé Socialisation

Voir l'adossment aux laboratoires

3.7.5. La formation aux pratiques utilisant les outils numériques et la certification C2i2E

L'ESPE s'appuie sur la politique volontariste de l'université en ce qui concerne le C2i2e (l'habilitation de l'URCA à délivrer le C2i2e été reconduite en 2013) pour permettre à tous les étudiants d'acquérir les compétences attendues dans le cadre de leur Master. La certification C2i2e est donc proposée à tous les étudiants inscrits au Master MEEF. Elle contribue à l'évaluation des EC et l'acquisition d'ECTS (non uniquement liées au numérique).

Pour chaque étudiant, un enseignant référent universitaire est nommé pour assurer le suivi de l'évaluation du C2i2E.

Lors des différents stages, l'employeur met en place des dispositifs (dispositifs d'information des établissements...) permettant de construire un terrain favorable au développement des compétences des étudiants liées au numérique.

Le descriptif détaillé du dispositif de certification à l'URCA est annexé (annexe 4).

3.7.6. EC usages du numérique

La formation aux pratiques utilisant les outils numériques et la certification C2i2E : des EC « usage du numérique » obligatoires en M1 et optionnel en M2 permettront aux étudiants de se former aux pratiques du numérique, l'enseignement à distance, la production de supports numériques présentiels et à distance. Ils sont un point d'appui pour les étudiants qui souhaitent obtenir le C2i2e.

Une « harmonisation » du cadrage des EC numériques dans les diverses mentions est proposée :

Les EC numériques sont évalués par l'acquisition progressive, tout au long du Master, des compétences du référentiel C2i2e. A l'issue du Master, l'ensemble des compétences attendues pour l'obtention du C2i2e doivent être validées. Pour chaque EC numériques, une liste de compétences attendues est définie et permet l'évaluation de l'EC.

Les étudiants utilisent le portfolio numérique de l'ESPE nommé CBI, Carnet de Bord Informatisé, pour déposer des traces d'acquisition des compétences. Ces compétences sont évaluées par les enseignants intervenant dans le Master.

Une annexe spécifique est jointe au dossier pour préciser l'organisation et les modalités de contrôle de connaissances de ces EC du numérique.

3.7.7. Formation continue des enseignants et certification C2i2e

En complément des actions décrites dans l'habilitation à délivrer le C2i2e, l'université propose des actions de formation courtes dans les cinq sites de l'académie permettant de présenter les attentes du certificat et d'aider les enseignants déjà engagés dans un processus de formation aux TICE et souhaitant s'engager dans le processus de certification.

Lors de la définition des actions de formation, les porteurs de dispositifs s'attacheront à identifier les compétences C2i2e potentiellement travaillées dans leur dispositif. L'identification de ces compétences doit être mise en relation avec les attendus de la certification à l'université.

3.8 Dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur contribution à l'évolution des dispositifs pédagogiques

L'évaluation des enseignements par les étudiants participera d'une procédure plus globale d'évaluation de la formation permettant d'ajuster les finalités, objectifs et modalités de chaque UE, de faire évoluer les dispositifs pédagogiques et l'articulation de la formation alternée. Cette évaluation sera essentielle également pour l'élaboration de la liste des intervenants, construite au sein de la commission de validation des profils. Il serait utile d'interroger à nouveau les professeurs stagiaires 1 an après leur titularisation sur le retour qu'ils font de leur formation alternée initiale.

L'ESPE s'appuiera sur une méthodologie auparavant mise en œuvre à l'IUFM, et qui avait fait ces preuves. Il s'agit de structurer une évaluation de la qualité de la formation initiale dispensée aux enseignants stagiaires, sur le modèle de ce qui se faisait depuis 2003. Cette évaluation menée dans le cadre du contrat quadriennal poursuit deux objectifs :

- rendre compte des acquis des enseignants stagiaires en termes d'apprentissages professionnels
- améliorer la formation à partir des résultats produits par cette évaluation.

Cette évaluation de la formation initiale par les formés se déroule sous la forme d'un questionnaire en ligne rempli par les enseignants stagiaires en fin de formation (avec un objectif de 90% de taux de réponse). Il s'agit pour les enseignants stagiaires de pointer la contribution des différents dispositifs de formation (formation disciplinaire, stages, formation en sciences humaines et sociales, mémoire professionnel ...) à la construction de compétences professionnelles nécessaires pour exercer le métier d'enseignant. La présentation des résultats donnera lieu à une restitution devant les conseils et permettra un travail avec les enseignants dans une perspective d'amélioration des formations.

En outre, depuis une décennie, il est demandé aux établissements d'enseignement supérieur de porter une attention particulière à l'évaluation des formations. Différents textes rendent obligatoire l'évaluation des enseignements et des formations (arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la Licence).

Considérant que la qualité de ses formations et la réussite de ses étudiants passent par une implication effective et une reconnaissance de tous les acteurs de chaque formation, l'URCA a fait de l'évaluation des enseignements un élément majeur de sa politique pédagogique.

L'OSIPE (Observatoire du Suivi, de l'Insertion Professionnelle et de l'Evaluation) est né de la volonté de l'URCA de mettre en œuvre une politique cohérente d'information, de communication et d'orientation. L'OSIPE est un service rattaché à la Présidence de l'Université. Un de ses objectifs est la mise en place des différents dispositifs d'évaluation des enseignements et des formations : élaboration des questionnaires en concertation, collecte de données, traitement et diffusion des résultats. Les questionnaires sont remplis en ligne, sur invitation, de façon anonyme. L'enregistrement des réponses ne contient aucune information d'identification sur l'enquêté, et si ce dernier a répondu à un questionnaire utilisant des invitations, il peut être assuré que le code de l'invitation n'est pas enregistré avec sa réponse. Les invitations sont gérées dans une base de données séparée qui n'est mise à jour que pour indiquer s'il a ou non utilisé son code pour remplir le questionnaire.

Les résultats des enquêtes font l'objet d'un traitement préliminaire à leur communication et à leur diffusion.

Tout enseignant aura communication de l'évaluation de l'EC dans lequel il a enseigné. Ces dernières informations sont strictement confidentielles et font l'objet d'une procédure validée par la CEEVE et le CEVU. Les synthèses relatives à l'évaluation des enseignements sont systématiquement transmises aux membres du conseil de perfectionnement de la mention de diplôme concernée, quel que soit le taux de répondants ainsi qu'au conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'ESPE. Elles sont mises en ligne sur le site de l'OSIPE quand le taux de répondants dépasse les 60% d'inscrits.

Dans le cadre de l'ESPE, c'est sur cette même base que sera envisagée l'évaluation des enseignements, notamment en M2, conjointement avec l'OSIPE.

3.9 Modalités d'évaluation des étudiants

Cf. offre de formation et maquettes de diplôme, annexe 1A à 1L

3.10 Dispositifs permettant l'accueil des publics spécifiques

Procédure spécifique d'inscription pour les étudiants étrangers

Pour l'entrée en Master 1

L'inscription en 1^{ère} année de Master ne peut être envisagée qu'après réussite aux examens de 3^{ème} année.

Pour les étudiants étrangers titulaires ou préparant un diplôme étranger de 3^{ème} année, l'inscription se fait entre le 1^{er} décembre et le 31 mars pour la rentrée universitaire suivante :

A l'étranger pour les pays connectés à Campus France :

Par internet directement sur le site du Campus France du pays de résidence.

Pour les pays non connectés à Campus France :

A l'Université de Reims Champagne-Ardenne – SEVE – 9 Bd de la Paix –51097 REIMS Cedex ou par internet : <http://www.univreims.fr>

Une commission pédagogique de l'Université examine chaque demande, les réponses sont communiquées aux candidats à partir du 15 mai.

Pour les étudiants ressortissant d'un état membre de l'UE ou de l'EEE préparant un diplôme étranger de 3^{ème} année, le dossier de demande de validation d'acquis en vue d'une inscription en 1^{ère} année de *Master est à retourner avant le 30 juin*,

Dossier à retirer à l'Université de Reims Champagne-Ardenne – SEVE – 9 Bd de la Paix –51097 REIMS Cedex ou par internet : <http://www.univreims.fr>

Pour l'entrée en Master 2

L'inscription en 2^{ème} année de Master ne peut être envisagée qu'après réussite aux examens de 4^{ème} année. Parallèlement, un dossier pour accéder à la 1^{ère} année de Master peut être constitué.

L'inscription se fait :

A l'étranger pour les pays connectés à Campus France :

Par internet directement sur le site du Campus France du pays de résidence.

Entre le 1^{er} décembre et le 31 mars pour la rentrée universitaire suivante.

A l'étranger pour les pays non connectés à Campus France :

Auprès de la composante concernée pour le retrait d'un dossier de candidature.

En France :

Auprès de la composante concernée pour le retrait d'un dossier de candidature.

Dispenses d'assiduité

Le statut de dispensé d'assiduité dispense de la présence partielle ou totale aux CM et aux TD ; il permet aux étudiants de bénéficier d'un régime spécial de MCCA tenant compte de leurs besoins particuliers et d'accéder à certains aménagements dans l'organisation des études.

Ce statut est de droit pour tout étudiant remplissant les conditions réglementaires.

Les demandes de dispense d'assiduité doivent être faites auprès de la scolarité, dans un délai d'un mois après le début des enseignements de chaque semestre.

La dispense d'assiduité est accordée par le directeur de l'ESPE sur présentation des pièces justificatives par les étudiants :

- salariés au moins à mi-temps pour une durée minimum de 3 mois (...)
- chargés de famille ;
- inscrits en double cursus ;
- sportifs de haut niveau ;
- «ayant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante » (élus des conseils : centraux, d'UFR et d'école, des Services Universitaires, du CA du CROUS, responsables associatifs (locaux ou nationaux) ;
- en détention ;
- handicapés ou atteints d'affection invalidante.

En M2, les étudiants « fonctionnaires stagiaires » ont une obligation de formation, les règles appliquées seront celles appliquées aux agents de la fonction publique.

Dispositifs spécifiques aux sportifs universitaires de haut niveau

Dans le souci de concilier au mieux études universitaires et carrière sportive, l'URCA propose aux étudiants sportifs de haut niveau et aux étudiants de bon niveau national des aménagements dans l'organisation et le déroulement de leurs études :

- Étalement du cursus,
- Aménagement d'examens en cas de compétition,
- Suivi personnalisé par un double tutorat administratif et pédagogique.

En M2, les étudiants « fonctionnaires stagiaires » ont une obligation de formation, les règles appliquées seront celles appliquées aux agents de la fonction publique.

Dispositifs spécifiques aux étudiants handicapés

Au sein de l'Université, il existe une Mission Handicap dédiée à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants handicapés. La Mission Handicap coordonne tous les aspects de la vie universitaire de ces étudiants, qui peuvent bénéficier :

- d'un étalement du cursus
- d'un aménagement pour la passation des épreuves d'examen ou de concours (la demande d'aménagement doit être déposée auprès du médecin du SUMPPS)
- d'un aménagement pour le suivi des enseignements : mise à disposition d'aides humaines (prise de note, tutorat...) et/ou d'aides techniques (accessibilité des supports...)
- d'un accompagnement dans la recherche de stage ou d'emploi

VAE, reconversion

Dans le cadre du dispositif général de VAE mis en place par l'université ou d'un dispositif particulier (cf. supra) l'accueil de personnels contractuels de l'Education Nationale est envisagé.

Par ailleurs, un travail sera mené avec les services académiques pour étudier les possibilités d'accompagner les personnels en reconversion, dans l'acquisition de compétences liées à leur nouvelle discipline dans le cadre d'une formation diplômante.

4) Organisation de la mission de coordination

4.1 Description de l'ensemble des équipes pédagogiques et des équipes de formation impliquées dans le projet.

Les équipes pédagogiques seront composées des personnels enseignants, enseignants-chercheurs de l'Université (affectés à l'ESPE ou dans d'autres composantes), de professionnels affectés à l'ESPE ou d'intervenants professionnels de l'académie (corps d'inspection et formateurs de leurs équipes), cf description de l'offre de formation, voir annexes 1A à 1L.

Les services académiques s'engagent à proposer des intervenants du champ scolaire pour 25 à 30% des enseignements, en fonction des maquettes et notamment dans les domaines suivants :

- les programmes scolaires : enjeux, finalités, objectifs, la cohérence verticale et horizontale, progressivité
- Le socle commun, les compétences

L'expertise en formation initiale dans le cadre de la formation actuelle des professeurs fonctionnaires stagiaires doit servir de base à des échanges fournis entre les services académiques et l'ESPE, concernant le champ de la didactique de la discipline, champ sur lequel interviennent déjà de nombreux formateurs de l'académie, en formation initiale et continue.

Un partenariat, une articulation ou des interventions spécifiques seront également recherchés concernant les thématiques suivantes : gestion de classe, différenciation pédagogique au sein de la classe, diversité des publics, processus d'orientation des élèves, connaissance du système éducatif et de ses acteurs, « le vivre ensemble », climat scolaire, lien avec les familles.

4.2 Description de l'interaction avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires, le rectorat et les services académiques, les EPLE¹⁷

Le dispositif de coordination pour la formation professionnelle des étudiants aux métiers de l'éducation et de la formation

La formation professionnelle sous la forme de stages dans les établissements garantit l'entrée progressive dans le métier, elle est un des fondements de la loi pour la refondation de l'Ecole. Le dispositif de mise en stage et d'évaluation des stages est naturellement complexe puisqu'il réunit plusieurs partenaires signataires de la convention de stage. L'organisation proposée s'inspire des deux bilans réalisés par l'université et le rectorat.

Le schéma organisationnel s'appuie sur la nécessité de nommer un correspondant à l'ESPE et un correspondant au rectorat pour centraliser la communication de premier niveau pour le fonctionnement général afin d'assurer la traçabilité¹⁸ des dispositifs de stages, identifier les intervenants et sécuriser les parcours étudiants¹⁹. Il nous apparaît central d'assurer cette traçabilité et cette formalisation dans la mesure où, aux éléments de professionnalisation, sont adossés des éléments de certification pour la titularisation des fonctionnaires stagiaires.

Une convention de coordination de mise en stage a été rédigée (voir annexe). Une structure de coordination mixte (rectorat / ESPE) suivra les points suivants :

Pour les L3, M1, la conclusion de la convention de stage

- Le déroulement du stage
- La rédaction de protocoles pour les différents acteurs (vademecum du chef d'établissement, livret d'accueil pour le stagiaire, portfolio du tuteur...)20
- La conclusion du stage (modalités d'évaluation, rapport...)

Spécifiquement sur le déroulement du stage, les éléments suivants ont été arrêtés :

1/ pour le 1er degré

2013.2. année transitoire

Temps en responsabilité 9h, organisé sur 1 jour et demi : Lundi + mardi matin

2014. En année de croisière

Lundi/ mardi + 1 mercredi sur 2 ou 1 samedi sur 2, selon l'organisation du temps scolaire décidée dans chaque commune.

Stage en M1 MEEF, à la rentrée prochaine

Objectif minimum de 4 semaines de stages d'observation et de pratique accompagnée : 2 stages d'une semaine au S1 et 1 stage de 2 semaines au S2

2/ pour le 2nd degré

2013.2 et 2014 (même organisation pour les deux années de projection)

• Enseignants

2013.2 Temps de service 1/3 temps : 5 à 7 heures

2014 Temps de service 1/2 temps

Organisation en 2 journées complètes + 1/2 journée : Lundi et vendredi + mardi matin ou jeudi après-midi

• CPE/ Doc

2013.2 CPE : 13h

Documentalistes : 12h

2014 CPE : 19h30

Documentalistes : 18h

Organisation sur les Jeudi / vendredi en stage (période de croisière) + 1/2 journée

Stage en M1 MEEF dès la rentrée 2013

¹⁷ Etablissement Public Local d'Enseignement

¹⁸ En particulier, bien intégrer que cette partie professionnalisante de la formation et sa formalisation font l'objet d'une évaluation pour la délivrance du Master MEEF et pour la délivrance de la qualification professionnelle (EQP).

¹⁹ Il est notamment à noter que les responsables de parcours restent des référents pour les mises en stage

²⁰ On a constaté la nécessité de renforcer le contact direct entre les responsables de diplômes et les chefs d'établissements dans l'objectif d'intégrer le chef d'établissement comme partenaire à part entière du dispositif de formation, de mieux faire connaître l'université au sein des EPLE (ce qui ne pourra qu'être bénéfique pour l'orientation des élèves)

Hypothèse de travail : envisager un stage groupé et un stage filé, avec un objectif minimum de 4 semaines de stages²¹. Dans ce cadre :

1er semestre : stage groupé d'observation (ou pratique accompagnée si l'étudiant a déjà effectué un 1er stage en licence)

2ème semestre : stage filé, sur une période bien délimitée du 2ème semestre, avec une plage horaire circonscrite dans la semaine, plage horaire du stage filé qui doit être la même au sein d'une même mention.

L'objectif affiché est ici de permettre à l'étudiant de suivre une ou plusieurs classes dans la durée, permettant d'envisager des séquences pédagogiques dans leur ensemble. Pour favoriser l'interdisciplinarité, les stages d'observation pourraient également avoir lieu dans une autre discipline que celle de l'étudiant.

Le volet « mise en stage » de la convention cadre ESPE/ rectorat est désormais complètement rédigé, en prenant en compte tous les types de publics accompagnés dans le cadre de l'ESPE, de la licence au master 2 MEEF.

Le dispositif de formation des tuteurs

Concernant le dispositif de formation des tuteurs, il s'agira de mettre en place une formation à destination des référents et des tuteurs qui interviennent dans la formation des étudiants (en particulier pour les tuteurs du second degré) qui se destinent aux métiers de l'enseignement ou des enseignants-stagiaires. Cette formation pourrait, à terme, devenir éventuellement qualifiante ou certificative, si la DGRH crée un certificat d'aptitude aux fonctions de tuteur.

A l'heure actuelle, le rectorat propose déjà des formations de tuteurs dans le plan académique de formation 2013-2014: journée d'accueil des tuteurs en début d'année, journée de méthodologie du tutorat (incluant les questions liées aux difficultés d'accompagnement, construction d'un portfolio du tuteur, méthodologie du rapport en vue de la titularisation). Ces formations, pilotées par les inspecteurs, sont affichées en candidatures désignées et proposées aux référents et tuteurs qui interviennent dans l'accompagnement des étudiants durant leur période de stage et dans la formation des professeurs stagiaires. Par ailleurs, tout au long de l'année, les inspecteurs interviennent en soutien des tuteurs, à la demande de ces derniers, en cas de difficulté dans l'accompagnement des stagiaires.

Le développement de différents types de tutorat, liés aux différentes catégories de personnels accompagnés (emplois d'avenir professeur, M1, M2, étudiants de licence, personnels en reconversion, personnels en difficulté...), la nécessité d'articuler un double tutorat dans le cadre de la 2ème année en alternance du master MEEF, requièrent une réflexion approfondie sur de nouvelles formations de tuteurs, proposées par les services académiques dans le cadre de la formation continue des enseignants. Il est à noter qu'à l'issue de l'enquête sur les besoins en formation des enseignants du 2nd degré menée en mars dernier, la formation de tuteur est classée 2ème dans les demandes des enseignants en matière de formations transversales.

Aussi, dans le cadre du projet de l'ESPE, le rectorat s'engage à construire une formation de tuteurs renouvelée, qui prendra en compte les éventuelles propositions de certifications, à l'instar de ce qui se fait déjà dans le 1er degré pour le CAFIPEMF. L'année 2013-2014 sera l'occasion d'un travail en commun ESPE / services académiques, en vue de construire une formation des tuteurs articulée entre ESPE et rectorat. Cette formation sera opérée par les services académiques, en lien avec l'ESPE, à compter de septembre 2014. Dans cette réflexion, doit être aussi pensée l'articulation des binômes des tuteurs : la formation des tuteurs doit aussi comprendre la formation des tuteurs universitaires pour envisager leurs rôles dans le suivi et l'évaluation du stage.

4.3 Outils de la coordination (incluant le processus de pilotage et de supervision, les procédures qualité et d'auto-évaluation)

Un comité de suivi ESPE – URCA / Services académiques

Constitué par la pérennisation du groupe de pilotage de l'ESPE (groupe de pilotage et membres des groupes de travail « Gouvernance » et « Pédagogie »), le comité de suivi se réunit au moins une fois

²¹ Les maquettes actuelles proposées ne répondent pas toutes à cet objectif, pourtant fixé lors de la dernière réunion du groupe de travail « Pédagogie » du 10 avril 2013. Le rectorat tient à maintenir sa vigilance quant au respect de cet objectif de 3 semaines, réparties sur les 2 semestres de M1.

par an, il a pour objectif de dresser le bilan du fonctionnement général du dispositif de formation des professeurs dans tous ses volets (formations initiale et continue, accompagnement des étudiants en contrat EAP etc...). Ce bilan porte sur l'effectivité de l'interaction des services entre eux (services de l'ESPE, services des autres composantes de l'université, services académiques, EPLE, écoles), la qualité des outils de suivi et d'évaluation, la viabilité du modèle économique.

Il ne se substitue pas aux conseils prévus par la loi ni au conseil de perfectionnement du Master MEEF.

Un dispositif d'évaluation extérieure

Un « visiting committee » présidé par une personnalité extérieure, si possible de nationalité étrangère, apportera par son regard extérieur une analyse du fonctionnement de l'ensemble du dispositif ESPE, les conventions avec les partenaires et des pistes d'amélioration²².

Le « visiting committee » est composé pour partie de personnalités étrangères de compétences reconnues dans le domaine de la formation et de l'éducation. Les avis sont destinés à recueillir un regard complètement extérieur et ouvert sur d'autres organisations pour la formation des maîtres, voire d'autres contenus.

Le comité de suivi saisit le « visiting committee » pour recueillir des évaluations et des avis sur l'ensemble du dispositif de formation. Les demandes d'avis et besoins en évaluations peuvent être demandées par les deux conseils prévus par la loi et le conseil de perfectionnement du MEEF.

Les rapports qui en seront issus sont à usage interne pour l'ESPE et ses partenaires.

Ce dispositif d'évaluation externe peut être légitimé par l'accréditation mais ne se substitue pas aux organes de l'URCA.

4.4 Lien avec la recherche (en quoi l'ESPE est un prescripteur de la recherche et/ou un acteur de la production des connaissances, comment l'ESPE permet-elle à la recherche d'irriguer la réflexion sur la formation aux métiers de l'enseignement, de la formation et de l'éducation)

L'université de Reims Champagne-Ardenne a la volonté de promouvoir ses orientations scientifiques en matière de recherche en éducation.

L'axe de recherche dédié à l'éducation et à la formation s'inscrit dans la logique de structuration de la recherche en Sciences Humaines et Sociales autour de la problématique « Crise(s), transition(s), transformation(s) »

C'est dans ce cadre et avec une volonté de développer la coopération entre différentes structures de recherche de l'URCA que s'inscrit ce projet de structuration de la recherche en éducation au sein de l'ESPE autour de problématiques liées à l'enseignement (primaire, secondaire et supérieur), à l'éducation et à la formation.

Ce projet vise deux objectifs principaux :

- Renforcer, au sein de l'ESPE le lien entre recherche et formation ;
- Soutenir et développer la recherche en éducation et formation.

4.4.1. La recherche et la formation dans le Master MEEF

Trois principes généraux orientent la conception du lien entre recherche et formation :

- Mettre en place, autant que possible, des dispositifs de formation fondés sur les apports récents de la recherche en formation d'adultes ;
- Favoriser la diffusion des apports de la recherche dans les différents enseignements ;
- Mettre en place une formation à et par la recherche.

Dans le cadre de la formation initiale, la maquette de master prévoit des EC spécifiques de recherche en éducation et formation (tronc commun) et des EC de recherche dans les champs disciplinaires spécifiques (différenciation)

EC recherche en éducation et formation

Pour les EC « Recherche en éducation et formation », il est prévu d'une part une formation à la recherche et d'autre part, une formation par la recherche.

La formation à la recherche en éducation (principaux domaines de recherches ; différentes épistémologies ; grandes problématiques ; méthodologies) se fait dans le cadre de cours magistraux et de travaux dirigés.

²² Le financement de ce « visiting committee » est prévu dans le cadre du budget de l'ESPE avec un financement pour moitié par l'ESPE (URCA) et pour moitié par les services académiques.

La formation par la recherche pourra être organisée dans le cadre de séminaires thématiques et d'un suivi individuel des étudiants. Elle est finalisée par la réalisation d'un mémoire de master. Le pilotage de la conception et de la mise en œuvre de ces EC devrait être assuré de façon par un binôme d'enseignants-chercheurs issus des deux laboratoires d'adossés du master.

EC recherche dans les champs disciplinaires spécifiques

Ces EC recherche dans les champs disciplinaires spécifiques participent à l'offre de différenciation des itinéraires de formation pour les étudiants du master MEEF. Elles permettent aux étudiants de certains parcours une réorientation vers d'autres spécialités de master au sein de l'URCA. A titre d'exemple, un étudiant ayant suivi le parcours Histoire-géographie de la mention MEEF, devrait pouvoir entrer en M2 dans une spécialité offerte par le département d'histoire ou celui de géographie. Le pilotage de la conception et de la mise en œuvre de ces EC relève du responsable de parcours en lien avec les directeurs des laboratoires de recherche partenaires de la formation concernée.

4.4.2. Les équipes de recherche de l'URCA et le master MEEF

Les équipes de recherche de l'URCA sont des acteurs incontournables de la structuration et du développement de la recherche au sein de l'ESPE. Les enseignants-chercheurs qui constituent les équipes pédagogiques des différents parcours constitutifs de la mention MEEF sont rattachés à dix-huit structures de recherche labellisées au sein de l'URCA.

CEREP EA 4692	Centre d'Etudes et de Recherches sur les Emplois et les Professionnalisations
C2S EA 6291	Cognition, Santé, Socialisation
CERHIC EA 2616	Centre d'Etudes et de Recherche en Histoire Culturelle
CIRLEP EA 4299	Centre Interdisciplinaire de Recherche sur les Langues Et la Pensée
CRIMEL EA 3311	Centre de Recherche Interdisciplinaire sur les Modèles Esthétiques et Littéraires
FARE UMR INRA 614	Fractionnement des Agro-Ressources et Environnement
GEGENAA EA 3795	Groupe d'Etude sur les Géo-matériaux et Environnements Naturels, Anthropiques et Archéologiques
GRESPI EA 4694	Groupe de Recherche en Sciences Pour l'Ingénieur
GSMA UMR 7331	Groupe de Spectrométrie Moléculaire et Atmosphérique
HABITER EA 2076	-----
ICMR UMR 7312	Institut de Chimie Moléculaire de Reims
LISM EA 4695	Laboratoire d'ingénierie et Sciences des Matériaux
LMR EA 4535	Laboratoire de Mathématiques de Reims
REGARDS EA 6292	Laboratoire d'Economie et de Gestion de Reims
URVVC EA 4707	Unité de Recherche Vignes et Vins de Champagne
IAE EA 4689	Interactions Animal-Environnement
MEDyC FRE CNRS 3481	Matrice Extra-Cellulaire et Dynamique Cellulaire
CRESTIC EA 3804	Centre de Recherche En STIC
LRN EA 4682	Laboratoire de recherche en nanosciences

Equipes d'adossés du master

Parmi ces structures, deux d'entre elles, dans le cadre de leur programme scientifique, mènent des recherches en éducation et formation, sociologie et psychologie : le CEREP et le C2S.

CEREP

Le CEREP est constitué de deux groupes fonctionnels :

Le GERPEF (Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Professionnalisation dans l'Enseignement et la Formation) mène des recherches sur les processus de professionnalisation comme projet individuel dans le champ de l'enseignement, de la formation et de l'éducation non formelle.

Le GREMOTOS (Groupe de Recherches et d'Etudes sur les Métiers et les Transformations Organisationnelles et Sociales) mène des recherches sur le travail et l'emploi et sur les processus de professionnalisation à l'échelle des groupes sociaux ou professionnels dans le champ de l'enseignement supérieur, du médico-social, du sport, des organisations de travail, des associations.

C2S

Le laboratoire C2S est constitué de 2 équipes de recherche :

ESPE Reims.

L'équipe "Socialisation et Conduites" est centrée sur la psychologie sociale et la psychologie du développement. Elle vise à analyser les facteurs sociaux jouant sur la qualité des acquisitions. Il s'agit d'étudier comment la connaissance par l'individu de sa position dans un système social donné (connaissance d'appartenir à un groupe social plus ou moins valorisé, connaissance de faire partie du haut ou du bas de l'échelle scolaire ou professionnelle) détermine la perception qu'il a de sa propre personnalité et sa performance.

L'équipe "Cognition, Emotions, Vulnérabilité" est centrée sur la psychologie cognitive et la psychopathologie. Elle vise à progresser dans la compréhension des processus langagiers, plus particulièrement ceux modifiés par des affections psychopathologiques. L'intégration des facteurs sémantiques et pragmatiques occupe une place importante dans l'analyse de certains troubles de la communication. L'équipe analyse également les effets de l'effort sur l'humeur en y intégrant des aspects intéroceptifs et cognitifs.

Des équipes partenaires de la formation

Seize équipes de recherche pourraient contribuer à la formation en recherche dans les champs disciplinaires plus spécifiques. Une partie d'entre elles comportent dans leur programme scientifique des axes ou des thèmes de recherche à partir desquels il est possible d'établir des liens avec des problématiques liées aux questions d'enseignement, d'éducation et de formation.

CERHIC

Le laboratoire associe des historiens de toutes les périodes, des historiens de l'art, des musicologues et des civilisationnistes. Parmi ses axes de recherche l'Axe 1 : La fabrique de la norme intègre des recherches relatives à l'Ecole en tant que lieu de production des normes.

CIRLEP

Au sein de cette équipe, le groupe de travail sur la didactique du plurilinguisme s'est fixé pour tâche d'étudier comment les langues peuvent être apprises, non une à une dans la situation classique du professeur face à sa classe, mais plusieurs à la fois dans des dispositifs divers et variés.

CRIMEL

Au sein de cette équipe, l'ambition première de l'axe « Lecture Littéraire » est de réfléchir sur l'état et le développement des théories de la lecture qui ont vu le jour ces trente dernières années. Seront prises en compte les approches historiques, cognitives, sémiologiques, psychanalytiques et pragmatiques. L'enjeu est d'évaluer la pertinence respective des différents modèles et leur intérêt pratique pour l'analyse des textes.

HABITER

L'axe « Aménagement et urbanisme » se concentre avant tout sur la production urbaine, la durabilité et le changement climatique. En effet, la question des formes urbaines souhaitables et des régimes d'urbanisation est au cœur des enjeux actuels du développement durable. Une urbanisation durable suppose une transformation en profondeur de l'action publique ainsi que des pratiques, spatiales et temporelles, individuelles et collectives.

L'axe « Espace politique », dont les recherches portent sur la « géopolitique du système-monde », explorent les possibilités théoriques d'un tel système. Cette approche dynamique souligne l'importance de la temporalité mais aussi les inégalités de l'espace distinguant des « centres » et des « périphéries ».

Le thème transversal de cette équipe, « Villes et pouvoirs » explore les nouvelles configurations urbaines et la question de l'inscription spatiale des pouvoirs.

FARE	Soutien à la conception et à la mise en œuvre des EC recherche dans des champs disciplinaires spécifiques
GEGENAA	
GRESPI	
GSMA	
ICMR	
LISM	
LMR	
REGARDS	
URVVC	
IAE	
MEDyC	
CRESTIC	

4.4.3. Un pôle de recherche en éducation et formation au sein de l'ESPE

L'objectif de ce pôle est de créer entre les équipes de recherche (ou entre une partie de leurs membres) des synergies favorisant le développement et la diffusion de recherches sur des problématiques liées à l'enseignement (primaire, secondaire et supérieur), à l'éducation et à la formation des enseignants.

Développement de la recherche

Principes généraux :

Rôle des conseils de l'URCA dans la définition de la politique de recherche et du conseil scientifique de l'ESPE dans la labellisation des projets de recherche.

Constitution de projets de recherche thématiques pour répondre à des appels d'offres émanant de l'URCA ou des appels d'offre régionaux, nationaux et internationaux, Ces projets thématiques devront s'inscrire dans le cadre de la politique scientifique de l'URCA dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales et s'inscrire dans l'axe (« Crises, Transitions , transformations ») ;

Une attention particulière sera portée aux projets collaboratifs entre des enseignants-chercheurs relevant d'au moins deux équipes différentes.

Les axes thématiques ont comme objectif de favoriser la coopération entre enseignants-chercheurs de différentes équipes pour contribuer à éclairer par des approches interdisciplinaires des questions relatives à l'enseignement, l'éducation et la formation. Cette démarche sera réalisée en articulation et en complémentarité avec les thématiques des laboratoires de recherche de rattachement des enseignants-chercheurs .

Exemples d'axes thématiques (liste non exhaustive) :

Pratiques d'enseignement et apprentissages

Savoirs académiques, savoirs scolaires

Lecture et écriture dans les disciplines de l'enseignement (approche interdisciplinaire)

Suite aux différents appels d'offres émanant de l'URCA ou d'autres promoteurs à l'échelle régionale, nationale ou internationale, les projets déposés seront soumis au Conseil scientifique et pédagogique de l'ESPE qui labellisera les projets qu'il jugera de la meilleure qualité. L'ESPE pourra par ailleurs mobiliser des moyens pour accompagner la réalisation de ces projets.

Les recherches menées dans le cadre de ces axes thématiques viseront la production de connaissances dans les domaines de l'enseignement, l'éducation et la formation et aussi par le biais de recherches collaboratives contribuer à l'évolution des pratiques professionnelles des acteurs de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

Le développement de la recherche en éducation et formation suppose également une vision prospective. Dans cette perspective une « cellule prospective » sera créée.

Diffusion de la recherche

La question de la diffusion et de la valorisation de la recherche dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales suppose de dépasser le débat ancien entre recherche fondamentale et recherche appliquée et d'analyser en profondeur les verrous de développement que constituent les représentations, les héritages ou les modèles de pensée.

Dans ce domaine de recherche, les moyens de s'emparer de la question des transformations, résident dans la construction de maquettes de projets démonstratifs de grande ampleur. Il s'agit dans ce contexte de concourir à bâtir une stratégie de construction d'une économie de la connaissance.

Dans le cadre de ce pôle de recherche, des journées d'études, des séminaires, des colloques seront organisés. Manifestation de la vie scientifique au sein de l'ESPE, ces événements seront largement ouverts aux étudiants du master MEEF, mais aussi aux professionnels partenaires de l'ESPE.

Selon des modalités à définir, l'ESPE pourrait également soutenir la publication des travaux de recherche menés dans le cadre du pôle et la participation des enseignants-chercheurs des axes thématiques à des événements scientifiques extérieurs à l'ESPE.

4.4.4. Un réseau régional des ESPE et une fédération nationale de recherche en éducation

La diversité et la complexité des champs d'étude à couvrir dans le cadre de la recherche en éducation et formation ne peuvent être assurées au seul niveau local. De ce fait, le développement de la recherche en éducation et formation tel qu'il est inscrit dans les missions de l'ESPE passe non

seulement par une structuration de cette recherche interne à l'ESPE (voir point 3 ci-dessus) mais également par l'inscription de l'ESPE dans une logique de réseau, espace de dialogue et d'échanges susceptible de permettre des coopérations inter-établissements générant une plus-value et un accroissement de la visibilité des activités pédagogiques et de recherche.

Une mise en réseau des ESPE du Nord-Est de la France.

Dans le cadre de la politique mise en œuvre au sein de l'URCA, un premier niveau de réflexion visera à organiser un réseau²³ de niveau « régional » qui pourrait avoir comme objectif de favoriser les travaux de recherche entre équipes ou enseignants-chercheurs relevant d'au moins deux ESPE. Ces travaux de recherches seraient suscités en réponse à des appels d'offre lancés par la coordination de ce réseau régional. Ce réseau régional pourrait également jouer un rôle dans le développement de la vie scientifique : diffusion des travaux de recherche ; organisation de séminaires inter-ESPE ; colloques par exemple. L'ESPE de l'académie contribuerait à la création et le fonctionnement de ce réseau régional. Il sera également envisagé d'étendre le périmètre de ce réseau à l'espace transfrontalier qui constitue un espace d'échanges et de partage de pratiques enrichissant de même qu'un terrain d'expérimentations croisées intéressantes.

Une fédération nationale de recherche en éducation.

Au-delà de l'objectif précité et en lien avec les autorités de tutelle, il est cohérent d'envisager le cadre prospectif d'une structuration de la recherche en éducation au niveau national qui reposerait sur la constitution d'une fédération de recherche en éducation. Pour cela, une réflexion sera engagée visant à mettre en place une structure fédérative nationale qui regrouperait l'ensemble des structures de recherche internes aux ESPE (pôles de recherche, structures fédératives de recherche en éducation ou laboratoires développant des recherches en éducation). Cette fédération nationale, dotée d'un conseil d'administration et d'un conseil scientifique, serait un interlocuteur privilégié des ministères de l'Enseignement supérieur & de la recherche et de l'Éducation nationale pour les conseiller sur les orientations de recherches en éducation à conduire en France.

La fédération nationale pourrait contribuer à coordonner les réponses aux appels à projet nationaux, européens et internationaux, en assurant un service de veille scientifique et en mettant en relation ses différents membres, notamment en facilitant les rapprochements de partenaires selon les compétences requises. Par ailleurs, la fédération nationale participerait à la diffusion et la vulgarisation des résultats de la recherche en éducation par la promotion de publications scientifiques et la coordination de la production de ressources en partenariat avec les acteurs de ce secteur.

Dans cet esprit, l'ESPE de l'académie contribuera à la création et au fonctionnement de cette fédération nationale de recherche en éducation.

4.4.5. Recherche et formation continue

Dans le cadre de la formation continue, l'ESPE sera un élément important pour le développement de la recherche en éducation et l'innovation pédagogique, à cette fin des dispositifs de formation, prenant appui sur les compétences en matière de recherche au sein de l'université, sont envisagés.

Atelier de formation à et par la recherche (AFAPR) :

Groupe inter-catégoriel et inter-degré, ces ateliers de formation à et par la recherche ont pour finalité le développement professionnel en prenant appui sur une modalité de formation plus collaborative de la part des acteurs en formation. Ancrée sur des thématiques en lien avec les problématiques du système éducatif et de formation des enseignants, il s'agit d'une part de favoriser une mise à distance des pratiques professionnelles en prenant appui sur les savoirs issus de la recherche et d'autre part de contribuer à la production de savoirs scientifiques dans le cadre des recherches en éducation.

A partir d'un dispositif équivalent à un appel d'offre (définitions des orientations par les services académiques, élaboration de propositions par l'Université et validation par les services académiques), les réponses devront respecter un cahier des charges qui intégrera la dimension évaluative du dispositif de formation dans un souci d'amélioration et de qualité du dispositif. Ces groupes de formation par la recherche, de 12 à 15 personnes, sont nécessairement encadrés par un enseignant-chercheur. Ils nécessitent que les participants puissent disposer d'un temps de formation « significatif » pour faire l'apprentissage de la méthodologie de la recherche (problématisation, production de données, production de résultats). Cet apprentissage leur permet de s'approprier les

²³ A noter qu'un réseau Pôle Nord-Est des IUFM existe déjà et regroupe 7 IUFM : Lille, Amiens, Reims, Nancy-Metz, Strasbourg, Dijon, Besançon. Actuellement, il permet un travail en réseau entre les IUFM en matière de recherche et de formation de formateurs.

savoirs de la recherche mais aussi les démarches et les outils dans une perspective d'évolution des pratiques.

Un accompagnement de la valorisation de ces recherches est assuré conjointement par les services académiques et l'université par un soutien à la publication, l'organisation ou la participation à des séminaires, journées d'études ou colloques. Cette diffusion des travaux réalisés dans le cadre de ces ateliers de formation à et par la recherche outre le fait qu'elle valorise le travail de ces groupes et des institutions qui les soutiennent est aussi un moyen qui doit permettre de faire connaître dans l'académie (auprès des enseignants, des responsables) et au-delà les résultats des recherches menées par ces ateliers. En confrontant les membres du groupe à un travail d'écriture scientifique, c'est aussi un moyen au service de leur développement professionnel.

Groupes d'Innovation Pédagogique (GIP) :

Toutes les catégories d'enseignants peuvent intégrer ce dispositif. Ces groupes visent à produire des dispositifs pédagogiques, scénarii d'enseignement et de formation s'appuyant sur des ressources existantes ou sur des ressources produites dans le groupe.

Le responsable du projet doit nécessairement être un chercheur spécialiste du domaine. Le projet doit comporter un processus de validation de la ressource interne et externe, qui peut prendre appui sur les différents laboratoires de recherche de l'université et sur les cadres des services académiques (IPR-IA, IEN...). Les projets sont proposés dans le cadre d'orientations définies par les services académiques et validés par les services académiques.

La production de ressources contribue au développement professionnel des enseignants, elle nécessite un appui sur les connaissances académiques et didactique, ce qui implique que les participants puissent bénéficier d'un temps de « formation ».

Un accompagnement à la valorisation des ressources produite doit également être assuré conjointement par l'université et les services académiques et partenariats éventuels avec d'autres organismes (SCEREN, IFé Pairform@nce.)

Séminaires thématiques ou journées d'études :

Le principe est de rassembler un ensemble de praticiens et de chercheurs autour de thématiques particulières liées à l'enseignement pour échanger des points de vue sur la question. Il s'agit pour les deux types d'interlocuteurs de présenter leurs propres analyses (celles issues de la formalisation de l'expérience par les professionnels et celles issues de l'activité de recherche pour les chercheurs) sur des questions communes. Ces journées alterneront ainsi des temps de communications de praticiens et de chercheurs et des temps de débat autour des points de vue développés par les deux types d'acteurs.

L'ensemble des communications et des débats pourraient ensuite faire l'objet d'une restitution écrite diffusée dans la communauté de recherche et dans la communauté professionnelle des enseignants.

5) Modèle économique

5.1 Principes retenus pour la construction du modèle économique du projet

Un groupe technique mixte URCA-Rectorat a été mis en place spécifiquement sur la question du budget.

Le fichier Budget

Le groupe de travail Budget s'est attaché à différencier les différents types de publics de formations initiale et continue accompagnés par l'ESPE et à envisager la méthode de calcul permettant d'évaluer les besoins. Le rectorat et l'URCA conviennent dès à présent de remplir le tableau chacun pour ce qui le concerne. Les besoins dépendront en grande partie de la manière dont la maquette sera construite.

Problème des disciplines à petits effectifs

Le seuil d'ouverture des cours de Masters étant fixé à 10 étudiants à l'URCA, il convient à la fois d'envisager le cas des parcours à petits effectifs dès le M1 et celui des parcours à petits effectifs après le concours.

Pour compléter les formations qui risqueraient de ne pas ouvrir en M1, il est envisagé d'y adjoindre en formation continue des personnels contractuels et/ou en reconversion. Pour le M2, il faudrait prévoir un mécanisme de régulation en amont pour voir comment on peut articuler des publics mixtes pour assurer l'ouverture des formations de M2, d'autant plus que calibrage des postes qui existait jusqu'alors n'existera plus dans le nouveau système.

5.2 les contributions de l'académie apportées à l'ESPE en moyens d'enseignement pour la rentrée 2013

Pour ce qui concerne les services académiques, avant même de produire un budget finalisé s'appuyant sur l'expression des besoins, le rectorat s'engage à déployer au sein de l'ESPE, en année de croisière, les moyens attribués jusqu'alors à la formation des professeurs stagiaires (professeurs des écoles, professeurs des lycées et collèges, et conseillers principaux d'éducation).

Par exemple, dans le 2nd degré, les 216h proposées aux PFS à la rentrée prochaine seront entièrement redéployées sur l'ESPE en septembre 2014. Ces moyens tiennent compte d'heures d'enseignement en vacances, d'indemnités de tutorat, de moyens administratifs dévolus au suivi des stagiaires, de financement des frais de déplacement ou d'hébergement, le cas échéant, pour les stagiaires comme pour les formateurs académiques.

Dans le 1er degré, ces moyens tiennent compte des décharges horaires des PEMF dans le cadre de l'activité de compagnonnage auprès des stagiaires enseignants.

Pour ce qui concerne l'URCA, il y a engagement à maintenir les moyens actuellement dévolus à la formation des enseignants (dans le cadre de l'IUFM et des composantes engagées dans ce type de formation) au profit du projet d'ESPE.